



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2021

Dossier complet le :

06/07/2021

N° d'enregistrement :

F-075-21-C-0087

### 1. Intitulé du projet

Projet de défense contre l'érosion et de réhabilitation du site de La Rémigeasse, sur la commune de Dolus d'Oléron

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel Parent - Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 6 2 4 0 0 0 2 6

Forme juridique

Communauté de communes

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière B. Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Travaux de défense contre l'érosion par confortement et réhabilitation des protections côtières existantes, Déplacement d'un épi côtier de 60m vers le Sud, et raccourcissement, Réaménagement de la descente d'accès à la mer, Dépollution et renaturation du secteur par dépose et enlèvement de blocs inutiles et big-bags.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Conforter et remettre en état la protection frontale en enrochements sur 90m,  
Démanteler et déplacer l'épi côtier de 60m vers le Sud afin de bénéficier de son efficacité sédimentaire,  
Conforter la protection frontale au Sud de l'épi pour protéger le secteur à enjeux économiques et touristiques contre l'érosion marine,  
Reconfigurer la descente à la mer afin de la rendre moins vulnérable à l'érosion marine et accessible,  
Renaturer le secteur au Sud : démantèlement des blocs d'enrochement déconnectés de la dune et enlèvement des big bags présents.  
Renaturer la passe d'accès à la plage au nord.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière, la communauté de communes de l'île d'Oléron a identifié les zones à enjeux vulnérables au risque érosion. Le secteur de La Rémigeasse apparaît comme un site à enjeux économiques et touristiques qui peut être impacté par l'érosion à court terme (2030) si rien n'est fait.

De plus, des zones basses (<4mNGF) sont identifiées au niveau de la zone d'accueil du public.

La communauté de communes de l'île d'Oléron, avec l'appui de la commune de Dolus d'Oléron envisage donc de réaliser une opération de réhabilitation de la protection existante avec le réaménagement de la descente à la mer de la passe de La Rémigeasse.

L'objectif principal de ce projet est de s'adapter aux risques côtiers tout en pérennisant l'activité touristique et économique de ce secteur de l'île d'Oléron, avec des souhaits de préservation des milieux dunaires.

Les travaux programmés projettent :

- de reprendre la protection en enrochement et déplacer l'épi vers le Sud,
- de reconfigurer la descente à la mer pour résister aux conditions de mer,
- de protéger le cordon dunaire là où il est le plus fragile et renaturer certains secteurs anthropisés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont planifiés sur une durée d'environ 3 mois maximum et sont envisagés lors du premier semestre 2022.

Les travaux seront séquencés en plusieurs phases :

- Sécurisation du site,
- Dépose et évacuation de la descente existante,
- Confortement de l'enrochement longitudinale dans les règles de l'art sur environ 90 ml et reprofilage du talus
- Déplacement de l'épi existant 60 m environ plus au sud et raccourcissement de celui-ci de 20 m (réduction de la surface d'emprise au sol de l'épi sur le DPM)
- Dépose des blocs en place sur 250m pour réutilisation
- Création de la descente d'accès à la mer dimensionnées dans les règles de l'art et ré-orientée dans un axe moins vulnérable,
- Renaturation du secteur à l'aval des 150 m d'ouvrages consolidés (enlèvement des big bag et des enrochements désolidarisés de la dune) et renaturation de la passe d'accès à la mer "Les Tamaris".

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation de la descente à la mer pour les usagers de la plage, les services de secours et de nettoyage des plages.

Suivi de l'évolution du secteur face aux risques naturels

Entretien des ouvrages selon évolution.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

Demande de concession du DPM pour l'emprise des enrochements et de la descente à la mer

Demande d'AOT sur le DPM pour la phase travaux

Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement

Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000

Dossier au titre du site classé "Ile d'Oléron"

Évaluation des incidences (sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux...)

OU Évaluation environnementale selon les préconisations de la demande d'examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise des travaux :	
- Surface d'enrochement conforté :	1 396 m <sup>2</sup>
- Surface de l'emprise de l'épi existant :	794 m <sup>2</sup>
- Surface de l'épi déplacé et raccourci :	495 m <sup>2</sup>
- Surface renaturée (blocs et big bags enlevés) :	1 000 m <sup>2</sup>
- Surface renaturée de la passe des Tamaris :	260 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plage de La Rémigeasse  
Avenue de l'Océan  
17550 Dolus d'Oléron

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1° 28' 94" 56 Lat. 45° 89' 87" 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Dolus d'Oléron

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : Forêt de St-Trojan ZNIEFF 2 : Massif de St-Trojan
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dolus d'Oléron Commune classée mer en loi littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral n°1659 du 17 août 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : Ensembles littoraux et marais de l'île d'Oléron (arrêté du 14 mai 1970)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR5400469 et ZPS FR5412026 : Pertuis Charentais ZPS FR5400433 : Dunes et forêts de l'île d'Oléron -> zone d'influence du chantier d'environ 14 000 m2.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé : ILE D'OLERON (décret du 1er avril 2011)

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devra être approvisionné en blocs d'enrochement calcaires ou dioritiques.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets interviendront essentiellement en phase chantier . Ils seront donc temporaires et attendus de faible intensité (réaménagement d'un ouvrage existant). L'emprise finale de l'ouvrage sur le milieu naturel sera comparable à l'ouvrage en place. Les premiers éléments des diagnostics Faune/flore/Habitat (en cours) laissent présager une sensibilité relative (milieu marin) ou un état actuel dégradé (milieu dunaire) des milieux naturels situés dans la zone d'influence des travaux . Le projet s'accompagne en outre d'une phase de renaturation du milieu dunaire (effet positif).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires (période de travaux essentiellement) sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des deux zones natura 2000. Le projet se situe par ailleurs en bordure de ces trois zones. Par ailleurs, il est attendu une meilleure efficacité de l'ouvrage contre l'érosion dunaire d'une part et d'autre part le projet comporte une phase de renaturation qui sera positive pour le habitats Dunaires (notamment pour les habitats 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> et 2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques). Les suivis (dernier effectué le 18/05/2022) indiquent l'absence de nid de gravelot à collier interrompu dans le secteur du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas non plus les autres zonages environnementaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de reprise et modification d'ouvrages existants.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques érosion et submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risques sanitaires induits. Les protocoles d'interventions seront réalisés en conformité avec les mesures sanitaires en vigueur (covid-19). Pendant les travaux, les accès aux zones de chantier et la baignade sera interdite.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins et matériels utilisés seront stockés sur un parking déjà existant à proximité du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La réalisation du chantier pourra générer des nuisances sonores. Les travaux se dérouleront en journée, pas de travail la nuit et les week-ends.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	travail diurne uniquement.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de la présence d'engins de chantier, des gazs d'échappement seront dispersés dans l'air. Toutefois, le projet étant en milieu marin ouvert, l'air est rapidement dispersé et renouvelé.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réhabilitation de la descente à la mer engendrera des déchets qui seront traités de façon approprié.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement de l'épi modifiera un peu l'aspect paysager du site, néanmoins, il sera limité car le déplacement ne sera que de 60m environ. Sinon, il ne s'agit de reprendre que des ouvrages déjà existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pérennisera les activités économiques et touristiques du secteur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Planifier les travaux hors période sensible pour les composantes environnementales (par ex nidification de l'avifaune patrimoniale).

Limiter la durée dans le temps des travaux pour limiter la nuisance sonore notamment.

Réduire le risque de pollution des sables et eaux par engins :

Les zones de stockage des hydrocarbures seront étanches et confinées. Le nettoyage, l'entretien et le ravitaillement des engins seront réalisés à des emplacements aménagés à cet effet (sur parking) dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement. Et les produits polluants (huiles, carburant, graisse) seront recueillis et évacués en fûts fermés vers des décharges agréées. Des kits anti-pollution équiperont également les engins de chantier.

Le chantier sera balisé et des pistes de circulation des engins seront déterminées (en accord avec la sécurité du chantier et les éventuelles sensibilités environnementales).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature des travaux réalisés (reprise de l'existant), du choix de la période de réalisation du projet, et des incidences attendues :

1/ faibles et temporaires en phase travaux sur les milieux physiques, le milieu marin, le patrimoine et le paysage et les milieux humains et des incidences résiduelles principalement faibles sur les milieux terrestres.

2/ négligeables en phase d'exploitation pour la majorité des compartiments

3/ positives en phase d'exploitation sur une partie du linéaire côtier (protection contre l'érosion, renaturation du haut de plage et du milieu dunaire)

-> une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

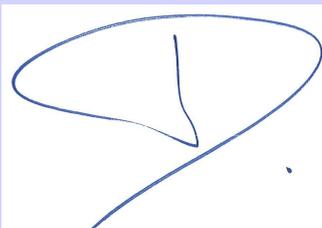


Fait à

Saint-Pierre d'Oléron

le, 08/06/2021

Signature



**Sujet :** Re: Cas\_par\_Cas\_Réhabilitation\_Rémigeasse\_Dolus d'Oléron\_17  
**De :** CROQUETTE Gilles - CGEDD/AE <Gilles.Croquette@developpement-durable.gouv.fr>  
**Date :** 21/07/2021 13:55  
**Pour :** "resp.littoral" <resp.littoral@cdc-oleron.fr>  
**Copie à :** CGEDD/AE (Autorité Environnementale) <ae.cgedd@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous remercie pour les réponses apportées.

Nous poursuivons l'instruction de votre demande en prenant en compte le 6 juillet, date notre accusé de réception, pour le décompte du délai de 35 jours.

Bien cordialement,

Gilles Croquette  
Rapporteur à l'Autorité Environnementale  
Ministère de la transition écologique  
Tél. : 01 40 81 60 40

Le 20/07/2021 à 19:14, > resp.littoral (par Internet) a écrit :

Bonjour M.Croquette,

Comme suite à nos échanges, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après en lien de téléchargement l'ensemble de nos éléments de réponses et des documents complémentaires utiles à la poursuite de votre examen. Des réponses à vos interrogations dans votre message.

[https://fromsmash.com/d\\_NNaOWGRV-ct](https://fromsmash.com/d_NNaOWGRV-ct)

Espérant avoir apporté toutes les précisions requises nécessaires.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Bien cordialement,



La Communauté de communes met en œuvre son agenda 21. Peut-être n'est-il pas utile d'imprimer ce mail.

Le 16/07/2021 à 16:11, CROQUETTE Gilles - CGEDD/AE a écrit :

Bonjour,

Voici comme convenu suite la liste des questions concernant votre demande d'examen au cas par cas :

- vous indiquez dans votre formulaire que des « premiers éléments des diagnostics Faune/flore/Habitat (en cours) laissent présager une sensibilité relative (milieu marin) ou un état actuel dégradé (milieu dunaire) des milieux naturels situés dans la zone d'influence des travaux ». Pourriez-vous svp fournir les éléments provisoires disponibles ayant servi à cette évaluation sommaire ?

- En lien de téléchargement, le rapport "N103A Inventaires faune flore et habitats intertidaux", dans sa version finalisée, réalisé par un écologue et chargé d'études spécialisés permettant d'appréhender la sensibilité des milieux naturels sous influence des travaux. Un état initial descriptif du site a été réalisé avec une carte de synthèse des espèces et habitats répertoriés lors des expertises terrain conduites en Avril 2021. Ce dossier sera remis avec l'ensemble des pièces requises pour l'instruction du dossier au titre du code de l'environnement.

- vous indiquez également que « les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires (période de travaux essentiellement) sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des deux zones Natura 2000 ». Pourriez-vous svp préciser quels sont les espèces et habitats potentiellement concernés par le projet qui ont été pris en compte pour effectuer cette analyse ?

- En lien de téléchargement, un extrait du dossier d'incidences et évaluation environnementale (résumé non technique) "PIÈCE 1 Déclaration au titre du code de l'environnement" où vous trouverez l'ensemble des espèces et habitats caractérisées pour évaluer l'évaluation des incidences environnementales du projet. En l'occurrence, l'évaluation a été portée sur l'ensemble des compartiments suivants : Milieu naturel marin, milieu naturel terrestre, habitats et espèces d'intérêt communautaire N2000. Le dossier complet sera remis avec l'ensemble des pièces requises pour l'instruction du dossier au titre du code de l'environnement.

- concernant la construction d'une nouvelle descente à la mer, celle-ci va-t-elle changer les conditions d'accès à la plage ? Quels sont les véhicules y accédant actuellement et quels véhicules pourraient y accéder après réalisation du projet ? Des dispositions sont-elles prévues pour contrôler l'accès de certains véhicules compte tenu notamment de la position par rapport au site Natura 2000 ?

-La réhabilitation du site vise à protéger durablement le secteur du risque érosion pouvant conduire si rien n'est fait, à un risque submersion sur les zones basses à l'arrière. Ce confortement de la protection frontale, nécessite une réorientation de la descente d'accès dans un axe longitudinal afin de la protéger des assauts de la mer et limiter le risque d'intrusion marine. Concernant les usages, même si à l'origine une cale en béton avait été créée pour des engins motorisés, la passerelle bois qui s'appuie dessus

actuellement ne permet qu'un accès piétons. Dans le projet, cette descente ne serait accessible uniquement à pied par les usagers de la plage et ne permettra qu'en conditions limitées à :

- un emprunt par les services de secours (SDIS surveillant zone de baignade) pour intervenir en cas de besoin à l'assistance aux baigneurs en difficulté : il n'y a pas d'autres descentes accessibles disponibles jusqu'à l'Ecuissière (1.5km) au Sud, un engin de type quad ou pneumatique à moteur (marée haute) pourrait être utilisé à cet effet,
- un accès réservé à un engin de travaux (type rétropelles) pour réaliser les opérations d'entretien de la protection côtière requises pour en assurer la gestion par la communauté de communes, maître d'ouvrage et collectivité en charge d'assurer la compétence GEMAPI.

Pour réserver exclusivement ce passage aux personnes autorisées, une barrière d'accès verrouillée sera positionnée au droit de la descente en face de la passe d'accès (type classique).



Concernant les annexes obligatoires au formulaire, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les éléments suivants :

- annexe 2 : plan de situation 1/25 000e (ou à défaut entre 1/16 000e et 1/64 000e)
- annexe 4 : plan du projet
- annexe 6 : plan de situation détaillé du projet par rapport aux sites Natura 2000

Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter.

Bien cordialement,

Gilles Croquette  
Rapporteur à l'Autorité Environnementale  
Ministère de la transition écologique  
Tél. : 01 40 81 60 40



REHABILITATION DE LA DESCENTE D'ACCES  
A LA MER DE LA PLAGE DE LA REMIGEASSE :  
DOSSIER REGLEMENTAIRE

PIECE 1 : DECLARATION AU TITRE DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT

juillet 21

N° SIRET : 89110180000011

[www.diverseaty.fr](http://www.diverseaty.fr)

 **ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Communauté de  
communes de l'Île  
d'Oléron

## 1. RESUME NON TECHNIQUE

### IDENTITE DU DEMANDEUR



9 Route des Allées

17310 Saint-Pierre-d'Oléron

N°SIRET : 241 700 624 00026

### SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet est localisé sur la commune de Dolus-d'Oléron (17550) sur l'île d'Oléron (département de la Charente-Maritime). Le projet en lui-même concerne la plage de la Rémigeasse et plusieurs ouvrages implantés sur celle-ci (descente à la mer connectée au parking de la Rémigeasse, épi, enrochements et big-bags de sable sur la plage). Le site de la Rémigeasse est situé sur la côte ouest de l'île d'Oléron.

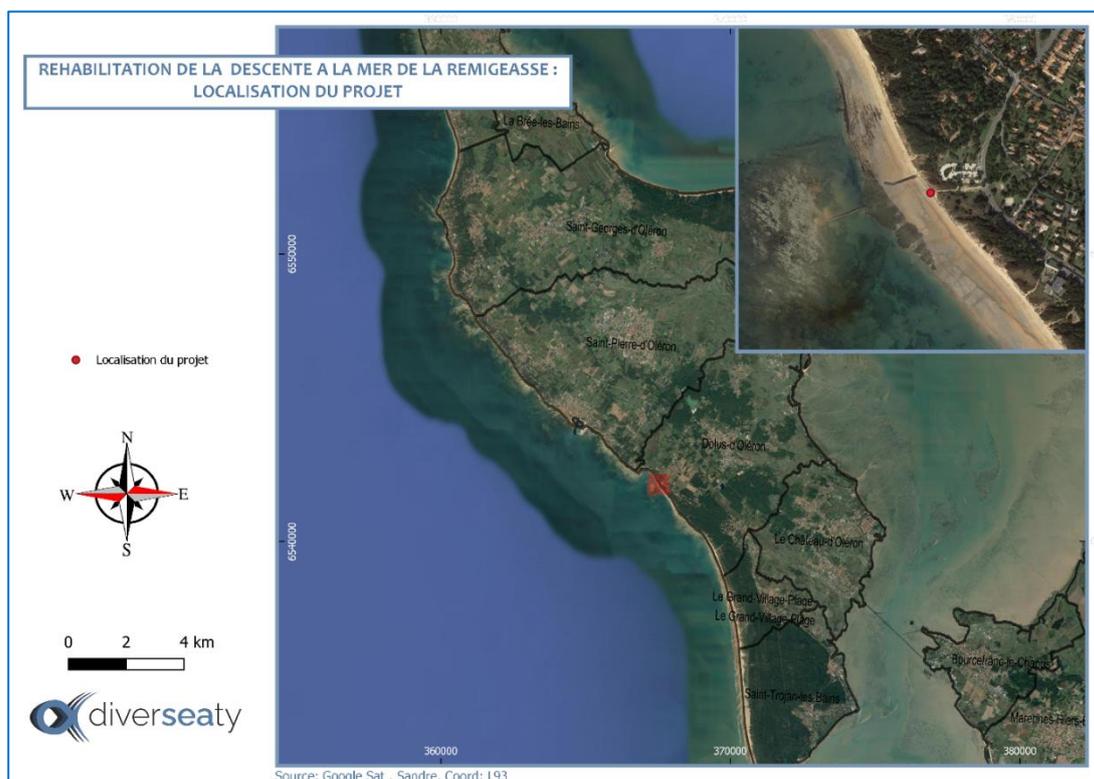


Figure 1: RNT, Localisation du projet.

## DESCRIPTION DU PROJET

---

### Contexte :

Suite au constat d'érosion chronique de certains secteurs littoraux sur l'île d'Oléron d'une part, la nécessité de sécuriser les différentes infrastructures du site d'autre part, la communauté de commune de l'île d'Oléron a engagé une réflexion sur la réhabilitation du site de la Rémigeasse dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral en 2018. Une réflexion globale et un projet de réaménagement de la partie marine du site a été engagée avec un objectif double :

- ✓ la sécurisation de la descente d'accès au niveau de la passe historique, soumise aux phénomènes d'érosion
- ✓ la préservation des espaces naturels dunaires par la maîtrise de la pression anthropique (canalisation des usages et fréquentation du site), la lutte contre les phénomènes d'érosion (efficacité et pérennité des protections en enrochements, renaturation)

### Présentation des aménagements

Le principe retenu dans le cadre du projet de défense contre l'érosion et réhabilitation du site de La Rémigeasse consiste à épauler le cordon dunaire existant par une protection frontale plus résistante et efficace contre l'aléa érosion que l'existante. Plusieurs objectifs sous-jacents ont guidé l'élaboration du projet :

- ✓ **La relocalisation et le raccourcissement (démantèlement, reconstruction) de l'épi rocheux vers le Sud au droit de l'accès de la Rémigeasse.**
- ✓ **Le démantèlement et la reconstruction de rampe d'accès à la plage (création d'une cale en béton en Y)**
- ✓ **La reprise et le confortement des enrochements au sud sur 90 mètres.**
- ✓ **La reprise et le confortement des enrochement vers le Nord sur 40 mètres.**
- ✓ **La renaturation d'une partie du linéaire vers le Sud jusqu'à l'épi au droit de l'hôtel « Le Grand Large » (enlèvement des blocs et enlèvement des big-bags) et vers le Nord.**

# REHABILITATION DE LA DESCENTE D'ACCES A LA MER DE LA PLAGE DE LA REMIGEASSE : DOSSIER REGLEMENTAIRE



Figure 2: RNT, Vue en plan de l'Ouvrage actuel (en haut) et de l'ouvrage projeté (en bas)

REHABILITATION DE LA DESCENTE D'ACCES A LA MER DE LA PLAGE DE LA REMIGEASSE : DOSSIER REGLEMENTAIRE

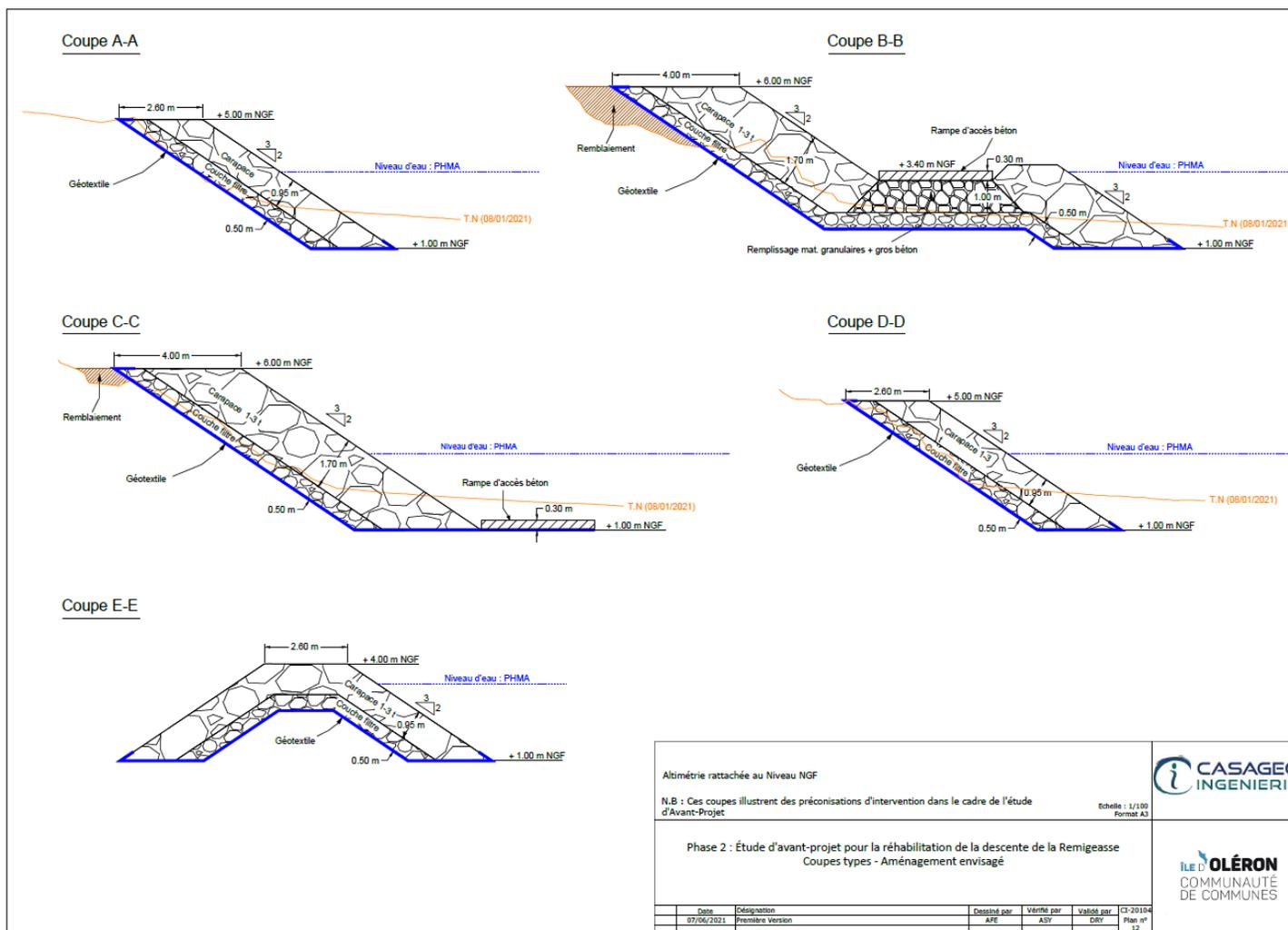


Figure 3:RNT, Coupe type de l'ouvrage projeté

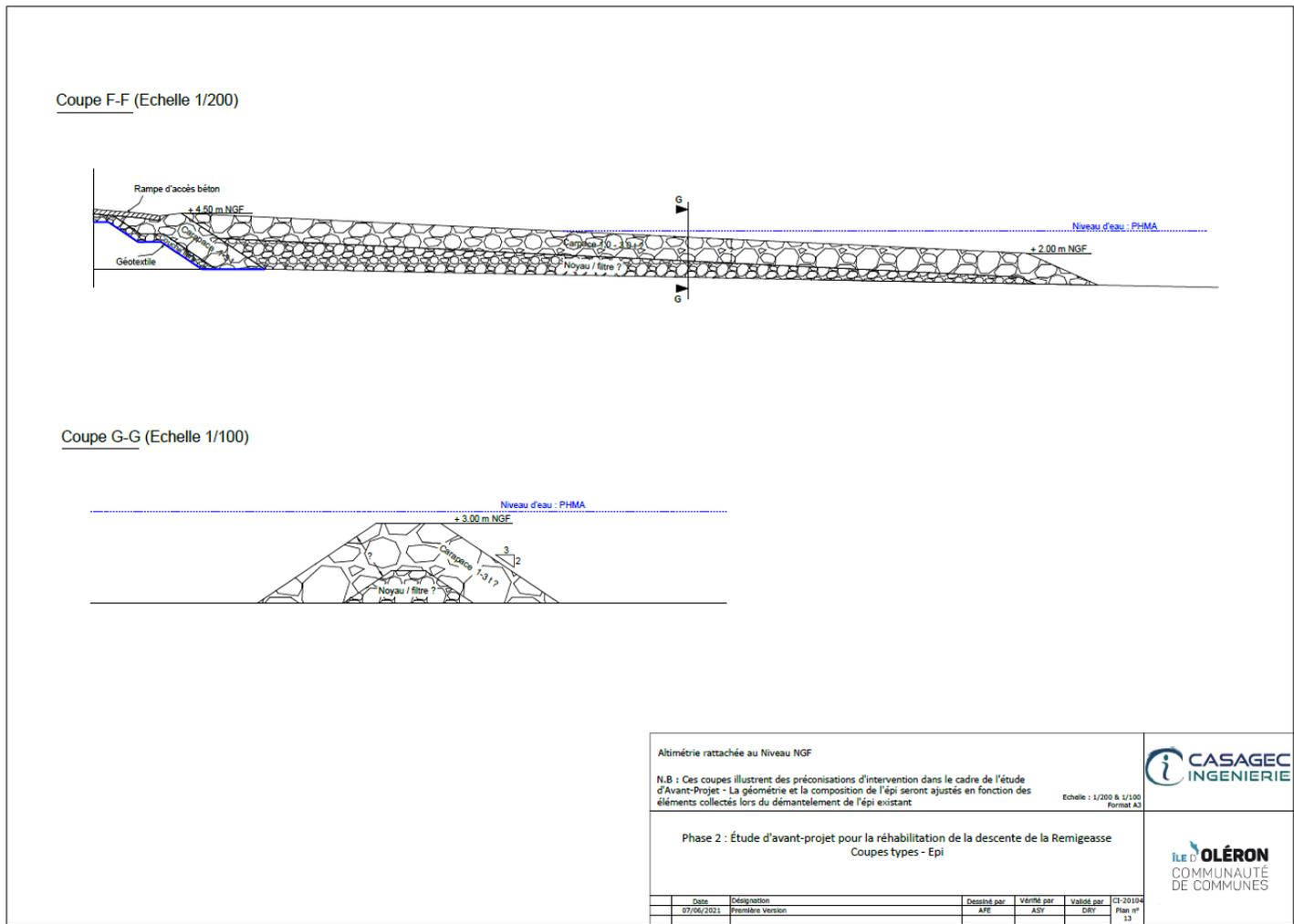


Figure 4: RNT, Coupe type de l'ouvrage projeté



Aspects paysagers :

Les aménagements de protection qui ont été proposés avec les modalités de techniques nécessaires aux objectifs de protection permettent :

- ✓ De conserver un motif paysager en cohérence avec l'existant, d'aspect général proche.
- ✓ De préserver au mieux les aspects architecturaux et paysagers dans l'esprit du site en homogénéisant la protection et en améliorant les perspectives sur les rampes d'accès.
- ✓ De restaurer un paysage naturel (milieu dunaire) sur une large portion de la plage au sud de l'ouvrage.



Figure 5: Vue générale de l'ouvrage en configuration actuelle (en haut) et projetée (en bas)



Figure 6: Vue du linéaire actuel (à gauche) et après renaturation (à droite)

#### Déroulement des travaux :

Les travaux seront réalisés par voie terrestre à l'avancement. Ils seront réalisés depuis la plage au niveau du pied de la protection. L'accès des engins à la plage se fera depuis les accès de la Perroche et de la Rémigeasse. Les travaux seront menés à l'aide de moyens matériels classiques (camions, pelles mécaniques) :

- ✓ Travaux préparatoires (installation du chantier, balisage des pistes de circulation)
- ✓ Travaux de génie civil :
  1. Le démantèlement de la protection côtière au Sud de la zone du projet sur environ 290 m
  2. Le démantèlement à l'avancement de l'ouvrage existant
  3. Déplacement de l'épi et reconstruction de l'ouvrage dont la cale d'accès de la Rémigeasse

#### Planning prévisionnel :

La durée globale des travaux, depuis la phase de préparation aux travaux de finitions et replis des installations de chantier, est estimée à 5 mois et prévue entre janvier et juin.

---

### ETAT INITIAL

---

#### Climat et conditions météorologiques :

L'île d'Oléron bénéficie d'un climat de type océanique tempéré. Les hivers y sont relativement doux et les étés tempérés avec un ciel assez variable. Les précipitations sont modérées, ne dépassant pas 750 mm par an, et apparaissent principalement en automne et en hiver. L'ensoleillement moyen est relativement important. Les vitesses moyennes des vents observés sur l'île d'Oléron sont relativement stables tout au long de l'année et comprises entre 8/9 nœuds (d'avril à octobre) et 10/11 nœuds (entre novembre et mars)

#### Contexte géologique et sédimentaire :

L'île d'Oléron, avec une superficie de 175 km<sup>2</sup>, est la plus grande île de la façade atlantique. Elle appartient à l'extrême partie occidentale du Bassin aquitain, et présente des affleurements sédimentaires du Jurassique et du Crétacé. Le trait de côtes tient sa relative diversité de ces caractéristiques géologiques et se partage en trois types tous inclus dans le site classé :

- ✓ Les falaises et rochers à la pointe nord de l'île,
- ✓ Les dunes, sur les côtes est et ouest de l'île,
- ✓ Les vasières en avant des zones de marais à l'Est de l'île

Entre la pointe de Chassiron et Vertbois, le transit sédimentaire potentiel résultant estimé est de l'ordre de 20 000 à 30 000 m<sup>3</sup>/an orienté vers le sud-est. Sur la plage de la Rémigeasse, une étude menée par la société Artelia estimait une érosion du secteur de la Rémigeasse entre 17250m<sup>3</sup> et 32500 m<sup>3</sup> sur le période Automne 2018-Automne 2019. Une analyse de l'érosion de la zone de projet (CASAGEC,2020) montre que le stock sédimentaire et le trait de côte de la zone d'étude semblent stables ou en légère recul avec des phases érosives et d'accrétion dont les amplitudes peuvent atteindre plusieurs mètres en quelques jours seulement.

### Bathymétrie

La morphologie des fond marins est caractérisée par la présence d'un plateau rocheux intertidal (entre +1,6 et +2 m CM) en forme d'îlot qui s'étend devant l'épi sur environ 600 m, distance du 0 m CM au trait de côte. Au Sud-Est le 0m CM est atteint à environ 270 mètres du trait de côte et le plateau Rocheux quasi-inexistant.

### Hydrodynamisme marin :

La marée d'origine atlantique est de type semi-diurne avec une période moyenne de 12 h 25. Elle est principalement engendrée par une onde provenant de l'océan Atlantique et qui progresse du Sud vers le Nord.

Des phénomènes de surcote/décote peuvent s'additionner aux hauteurs de marée astronomique. La surcote / décote a principalement une **origine météorologique** et est générée, lors du passage de dépressions ou d'anticyclones, par les variations de pression atmosphérique, par les vents et le réchauffement climatique.

La houle est très influencée par la présence du platier rocheux devant la Rémigeasse et cela quel que soit la direction de provenance de la houle au large. Les valeurs obtenues par modélisation devant l'ouvrage pour un niveau de sable de l'ordre de 2,25 m NGF sont présentées dans le tableau suivant :

Cas de calcul	Hm0 (m)	H1/3 (m)	H2% (m)
1 (PHMA)	1,30	1,39	1,68
2 (TR = 50 ans)	1,53 (+17 %)	1,63	1,98
3 (2070 / Tr 50 ans)	1,83 (+41 %)	1,94	2,35

Tableau 1: RNT, Valeurs caractéristiques de la houle devant l'ouvrage (niveau +2,25 m NGF)

Des données modélisées dans le cadre du présent projet (CASAGEC, 2021b) indiquent des courants maximaux d'environ 0.8 m/s. La circulation générale est orientée du nord-ouest/sud-est avec des inversions associées à des plus faibles vitesses sur les zones de petits fonds (baie de la Perroche, ombre de l'épi de la Rémigeasse).

### Submersion marine :

Les cartes d'aléa submersion n'ont pas montré d'enjeu fort dans le secteur du projet, à la différence du secteur de la Perroche plus au nord. En effet, en conditions Xynthia (+20cm et +60cm), les secteurs arrière littoraux peuvent être submergés en raison du débordement du marais de la Perroche (via des incursions marines au niveau la cale au nord de la Perroche et la conduite pluviale).

### Schéma morpho-sédimentaire du site d'étude

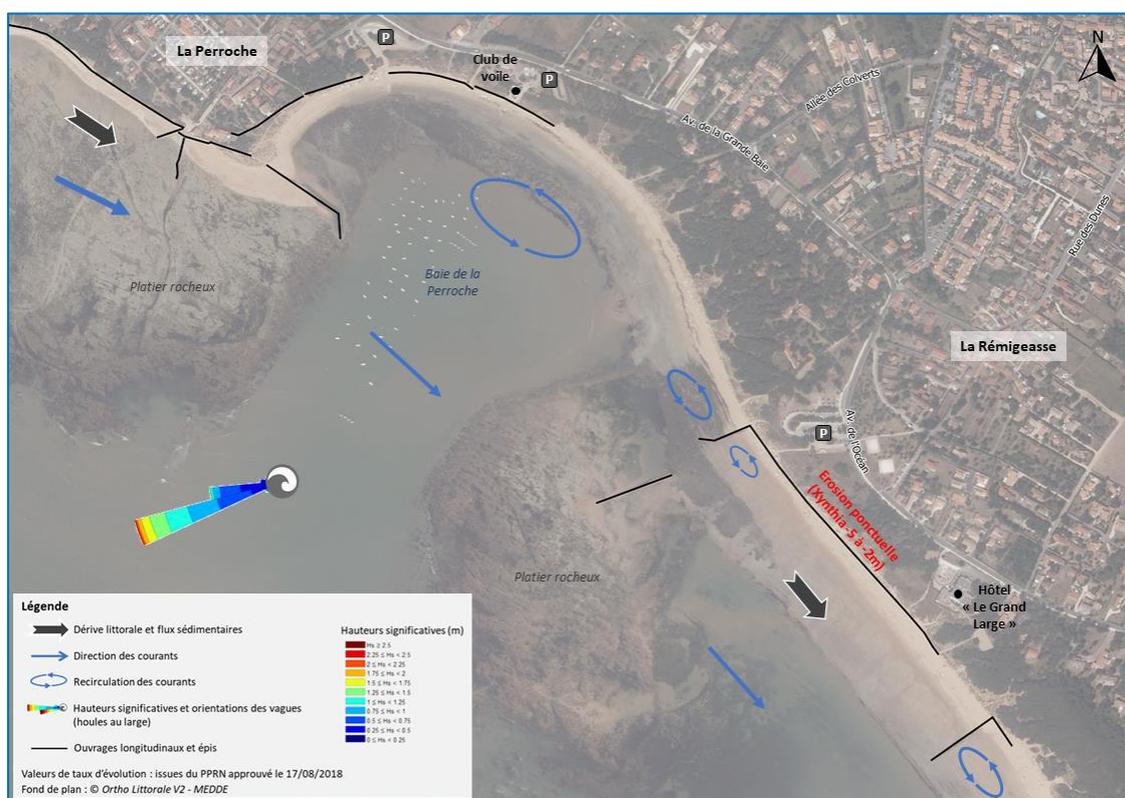


Figure 7:RNT, Schéma morpho-sédimentaire du site d'étude (CASAGEC, 2021b)

### Contexte hydrogéologique

Le marais doux et saumâtre de la Perroche (130,25 hectares) abrite les eaux superficielles les plus proches du secteur de la Rémigeasse et est situé au plus près à 570 mètres de la zone du projet. Il est isolé de la mer par le cordon dunaire que longe la route côtière. La zone de projet intercepte la masse d'eau souterraine FRFG063 « Calcaires, sables et alluvions des îles d'Oléron et d'Aix ». La ressource en eau sur l'île d'Oléron provient essentiellement de la masse d'eau souterraine par plusieurs captages situés sur le territoire des communes de Saint-Georges-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron. Aucun exutoire d'eau pluviale n'est recensé dans le secteur du projet.

### Qualité des eaux :

Au regard des différents réseaux de suivi REMI (REseau Microbiologie de l'Ifremer), ARS (Agence Régionale de Santé) et DCE (Directive Cadre sur l'Eau), la qualité de la masse d'eau côtière est jugée moyenne à excellente.

### Milieu naturel du littoral :

La frange littorale du secteur est caractérisée par la présence **d'une plage de sable sans végétation**. Les laisses de mer y sont absente. Au-dessus, on constate **l'absence de dune embryonnaire**, Les habitats dunaires suivants (dune blanche, dune grise, dune boisée) sont répartis longitudinalement sous la forme d'un cordon littoral dont la largeur varie également d'un secteur à l'autre au gré des

épisodes d'érosion ou d'accrétion. Ce secteur du littoral est concerné par de forts phénomènes érosifs et la présence d'épis, de cordons d'enrochement et de protections temporaire à priori inefficaces, le long de la côte. Les successions végétales dunaires y sont interrompues, et les habitats d'intérêt communautaire dégradés. Les dunes blanches empiètent sur la dune grise qui se rajeunie progressivement.

Le tableau suivant présente une liste non-exhaustive de la végétation au niveau du pied de dune et des enrochements (secteur des travaux) :

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>Plantes vasculaires [11 taxons]</b>				
<b>EQUISETOPSIDA</b>				
● <i>Ammophila arenaria subsp. arenaria</i> (L.) Link, 1827	-	-	LC	-
● <i>Beta vulgaris subsp. maritima</i> (L.) Arcang., 1882	-	-	LC	-
● <i>Carex arenaria</i> L., 1753	-	-	LC	-
● <i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br., 1926	-	-	NA	-
● <i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	-	-	LC	-
● <i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	-	-	LC	-
● <i>Elytrigia juncea subsp. boreoatlantica</i> (Simonet & Guin.) Hyl., 1953	-	-	LC	-
● <i>Ephedra distachya</i> L., 1753	-	-	LC	-
● <i>Euphorbia paralias</i> L., 1753	-	-	LC	-
● <i>Matthiola sinuata</i> (L.) W.T. Aiton, 1812	-	-	LC	-
● <i>Sonchus bulbosus</i> (L.) N.Kilian & Greuter, 2003	-	-	LC	-

Statuts listes rouges : préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non applicable (NA).

Tableau 2: RNT, Liste des espèces répertoriées en avril 2021 en haut de plage (enrochements et dunes blanches). DZ : espèce d' déterminante ZNIEFF ; Règl. : réglementation ; LRN/LRR : listes rouges nationale/régionale (Le Duigou, 2021).

La bibliographie indique la présence dans le massif de saint trojan de 14 espèces de Chiroptères, 9 espèces de reptiles, 6 espèces d'amphibiens, plusieurs espèces de coléoptères d'intérêt communautaires. In-situ, ont été observés :

- ✓ Deux espèces de **reptiles** dans les dunes grises et boisées l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et la vipère aspic (*Vipera aspis*).
- ✓ Des **insectes patrimoniaux**, notés à 200m au Sud du projet : le Criquet de Jago (*Doclostaurus jagoi*) classé en danger sur la liste rouge de l'ex-région Poitou-Charentes, ainsi que le Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*) et le Cardinal (*Argynnis pandora*) classés quasi-menacés sur la liste rouge de l'ex-région Poitou-Charentes. Les dunes grises sont leurs habitats terrestres.



Figure 8: RNT, Habitats naturels, faune et flore terrestre du secteur de la Rémigeasse, vue resserrée.

#### Milieu naturel du marin :

Le milieu marin dans l'environnement du projet présente plusieurs caractéristiques notables :

- ✓ Absence de dunes mobiles embryonnaires et de laisse de mer végétalisée en haut de plage ;
- ✓ Présence d'un banc de tourbe affleurant en bas de plage ;
- ✓ Configuration originale de l'estran rocheux, en îlot ;
- ✓ Importantes surfaces occupées par les hermelles dans le médiolittoral, qui semblent trouver au sein de cette zone les conditions favorables à leur développement

En haut de plage, le milieu est anthropisé avec la présence des ouvrages (épi, enrochements, cale d'accès). Les habitats marins présentent un bon statut de conservation à l'échelle du site. Il n'a pas été constaté de dysfonctionnement ou de signes notables de perturbation d'origine anthropique. Le développement localisé d'algues opportunistes semble ici résulter de la perturbation naturelle engendrée par l'abrasion/l'ensablement des substrats rocheux. Les hermelles constituent une composante écologique importante sur ce secteur, et revêtent une forte valeur patrimoniale.

En ce qui concerne la faune et la flore, 122 espèces ont été inventoriées sur le site d'étude lors des prospections réalisées en avril 2021. Parmi elles, aucune ne fait l'objet d'un statut de protection. La liste des algues et des invertébrés benthiques établie dans la zone de balancement des marées ne comporte aucune espèce vulnérable ou protégée localement, et il n'est pas identifié d'enjeu sensible sur la base de cet inventaire, si l'on se place dans le contexte du projet.

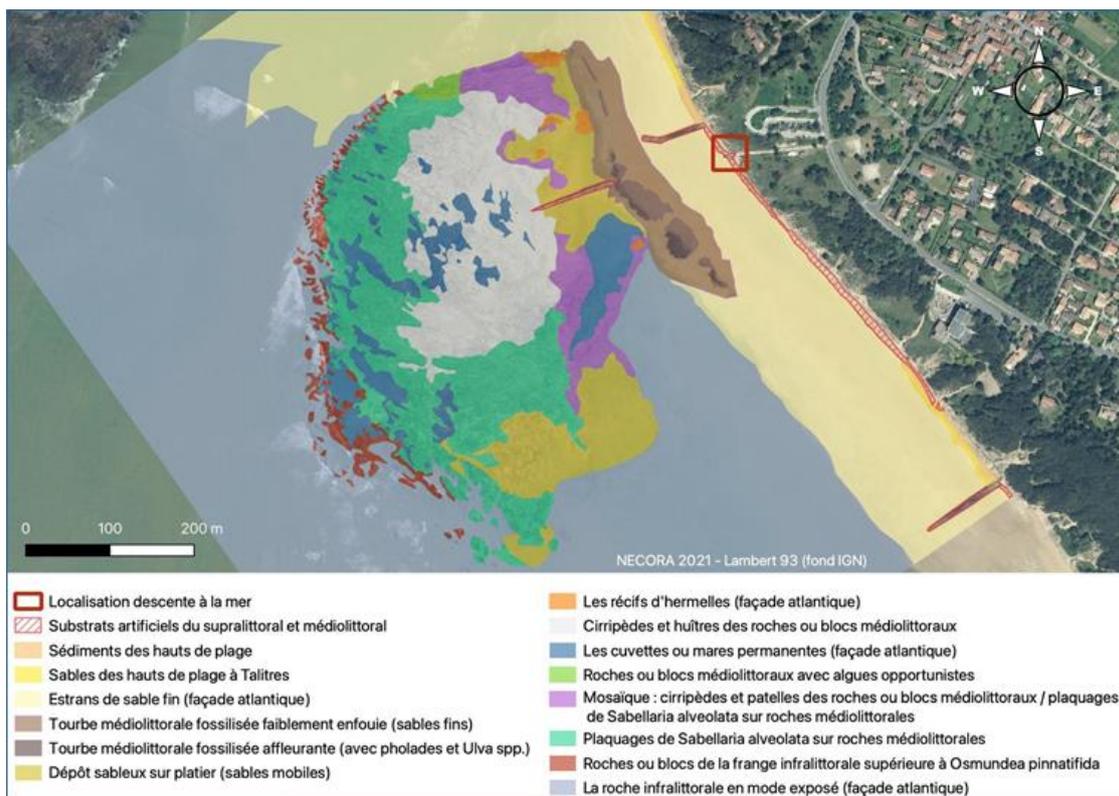


Figure 9: RNT, Carte des habitats marins du site de la Rémigeasse (Le Duigou, 2021).

Les autres espèces marines benthodémersales et pélagiques appartiennent aux compartiments suivants :

- ✓ Le plancton (phytoplancton ou zooplancton) caractéristique des eaux des pertuis charentais, notamment avec la succession d'espèces de diatomées tolérantes à des variations de la salinité en hiver et au printemps, puis des dinoflagellés en été.
- ✓ Les poissons, les céphalopodes et les crustacés, notamment ceux qui affectionnent les petits fonds rocheux et algaux, par exemple le bar, la dorade, la seiche, le rouget de roche, l'araignée de mer, l'étrille, ...
- ✓ Mammifères marins : Plusieurs espèces sont régulièrement observées le long des côtes de Charente-Maritime. On répertorie ainsi 27 espèces dont 20 sont très occasionnelles ; sur les 7 espèces observées régulièrement on retrouve 4 delphinidés (grand dauphin, dauphin bleu et blanc, dauphin commun, globicéphale noir), un phocoénidé (le marsouin commun) et deux espèces de pinnipèdes, le phoque gris et le phoque veau-marin.

Concernant l'avifaune, le secteur de la Rémigeasse peut être concerné par la présence :

- ✓ D'espèces nicheuses, dont certaines avec de faibles effectifs comme le Gravelot à collier interrompu est classé en Danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale et sur la liste rouge nationale. Sa présence est peu probable (milieu à priori peu favorable) et les suivis n'ont pas détecté de couple/nids sur la plage de la Rémigeasse.
- ✓ D'espèces plutôt opportunistes qui peuvent fréquenter la plage ou le haut de l'estran à proximité des secteurs d'intervention comme les laridés (goélands, mouettes et sternes).
- ✓ D'espèces limicoles (notamment Bécasseau sanderling, Bécasseau variable et Tournepièrre) qui stationnent sur l'estran rocheux pour le repos et l'alimentation

- ✓ D'espèces qui fréquentent les milieux arrière-littoraux pour l'alimentation, le repos ou la reproduction
- ✓ D'espèces pour qui le littoral d'Oléron représente un site d'hivernage/étape migratoire important en France.

#### Périmètres de protection ou de conservation :

Le secteur du projet est situé en bordure du Parc Naturel Marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (FR9100007) et au sein des sites Natura 2000 « Pertuis charentais – Rochebonne » (ZPS FR 5412026), « Pertuis Charentais » (ZSC FR5400469) et « Dunes de l'île d'Oléron -Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » (FR5400433), désignés au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ». La plage de la Rémigeasse est située à l'intérieur de périmètres de ZNIEFF de type I « Forêt de Saint-Trojan 540006839 » et ZNIEFF de type 2 « Massif de Saint-Trojan 540006838 ». Le projet est également concerné par le site classé « Ile d'Oléron » et le site inscrit « les franges littorales et marais d'Oléron ».

#### Contexte socio-économique :

La plage de la Rémigeasse est fréquentée toute l'année pour les activités balnéaires (baignade, promenade, sport) avec un pic d'affluence estival. La pêche récréative y est également pratiquée (pêche au lancer, au filet). Une zone de mouillages organisés occupe la partie ouest de la baie de la Perroche sur une surface proche de 3 hectares et une école de voile est installée sur la plage (activités de voile légère, planche à voile, kayak de mer et char à voile).

### **CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

Du fait de la nature de l'aménagement projeté ou d'une disproportion d'échelle évidente entre le compartiment et le projet, certains éléments de l'état initial de la zone d'étude ne peuvent être directement ou indirectement affectés : la climatologie, la géologie, la marée et l'activité conchylicole (absence de concessions dans l'environnement du projet).

#### Submersion marine :

Le secteur du projet ne constitue pas un enjeu fort en termes de risque submersion d'après les cartes d'aléa submersion. L'ouvrage projeté sera par ailleurs renforcé par rapport à l'existant et caractérisé par une altimétrie équivalente ou plus élevée (+1mNGF sur certaines portions). **Aucune incidence négative n'est à attendre prévoir concernant le risque submersion marine.**

#### Courantologie

Les modélisations réalisées en phase avant-projet indique que la configuration de l'aménagement influence les perturbations / recirculation locale. Cette étude a guidé le choix de relocalisation de l'épi perpendiculairement au trait de côte, au niveau de la passe de la Rémigeasse dans la mesure où cette configuration génère l'effet le plus semblable à la configuration actuelle. Le déplacement de l'épi existant de quelques dizaines de mètres n'engendrera pas un changement radical du fonctionnement du site mais induira des modifications des courants en amont et en aval de l'ouvrage. **L'effet interviendra en période de pleine mer et est qualifié de faible dans la mesure où la circulation locale est déjà modifiée par l'épi en place, les vitesses de courant seront comparables et la circulation générale ne sera pas impactée.**

#### L'érosion et le trait de côte

**L'ouvrage dans sa nouvelle configuration** permettra une lutte plus efficace contre ces phénomènes érosifs dans la mesure où a été dimensionné dans ce but. Sa structure sera renforcée (blocs 1-3t) et

stabilisée par une couche filtre. Son niveau de crête plus élevé permettra une limitation des franchissements. **La renaturation** (enlèvement des blocs et big-bags disparates) de la dune au Sud de l'ouvrage qui est beaucoup moins fragile (végétation plus développée, niveau de crête de l'ordre de +13 m NGF et une largeur de 40 m à +8 m NGF) n'aura à priori aucun impact négatif sur l'érosion côtière. **Le décalage de l'épi** aura un effet négligeable sur l'encoche d'érosion qui se produira à la transition entre la zone renaturée et la zone protégée (CASAGEC, 2021a)

#### Qualité des eaux :

Les travaux seront réalisés au sec par voie terrestre et à l'avancement. Ils seront réalisés à basse-mer ou au-dessus du niveau des pleines mers, dans le respect des règles inerrantes à la protection de l'environnement des chantiers de travaux, limitant ainsi le risque de rejet. Toutefois la proximité de l'océan lors des opérations sur la plage de la Rémigeasse pourra favoriser le risque de rejet accidentel de matériaux meubles, de matériaux de construction et de polluants (liés aux engins) dans le milieu marin. La charge en contaminant serait à priori négligeable par rapport aux charges de matières en suspension pouvant naturellement être véhiculées par les eaux et la capacité de dilution de l'océan.

**Les risques d'atteinte à la qualité des eaux et des sédiments liés au chantier sont jugés négligeables et limités dans temps. L'ouvrage en lui-même sera inerte et inconséquent sur la qualité du milieu.**

#### Écoulements pluviaux :

Compte tenu de l'absence d'ouvrage hydraulique (exutoire, conduite) dans le secteur du projet l'écoulement des eaux pluviales ne pourra être modifié ou altéré.

#### Ressource en eau :

La ressource en eau sur l'île d'Oléron provient essentiellement de la masse d'eau souterraine. Ni les travaux, ni l'ouvrage seront en contact avec cette masse d'eau et aucun dispositif de captage (alimentation en eau potable, sources, puits forages) n'est situé dans l'emprise du projet ou des travaux.

#### Milieu naturel marin :

Le projet va générer des effets sur la partie supérieure de l'estran, caractérisés par une abrasion superficielle et profonde et un remaniement des habitats identifiés.

Les conséquences sur les habitats et la faune et la flore associée sont directes mais faibles et temporaires compte tenu de leur forte résilience. Une incidence permanente liée à l'emprise de l'ouvrage dans sa nouvelle configuration gagnée sur l'estran sera inévitable. Il est probable qu'un ou des habitats similaires pourra se reconstituer en pied du nouvel ouvrage à court terme. La faible sensibilité écologique d'une part et les faibles surfaces concernées au regard de la présence de ces habitats et espèces sur l'ensemble du littoral incitent à considérer l'ampleur de l'effet comme faible.

Les pistes de chantier seront définies pour éviter les habitats rocheux présents sur le site (incluant les récifs d'hermelles) et sauf incident ils ne seront pas exposés à des risques de contamination.

La faune marine pélagique ou benthodémersale (épifaune et flore, poissons, crustacés, mammifères marins...) ne pourra être affectée de manière significative (les travaux interviendront en haut de plage) pendant la phase chantier ou opérationnelle.

#### Milieu naturel terrestre :

Les travaux seront opérés depuis le haut de plage et ne nécessiteront aucun passage d'engin ou de remaniement sédimentaire sur l'emprise des dunes grises et boisées. C'est sur une partie artificialisée de la dune blanche qu'interviendront les travaux et dans une moindre mesure sur les emprises attenantes à l'ouvrage. Ils pourront entraîner une modification superficielle du sol lors des phases de démantèlement de l'ancien ouvrage ou d'enlèvement d'éventuels déchets enfouis (gravats, macro-déchets, etc.). Des opérations de remblaiement (avec les matériaux sableux issus du démantèlement de l'ouvrage et des opérations de terrassement) seront nécessaires afin d'assoir la nouvelle protection. Les dépressions créées par l'enlèvement des big-bags seront comblées avec le sable qu'ils contiennent limitant ainsi les risques d'affaissement.

Le programme des travaux de la Rémigeasse n'inclue pas d'intervention dans les espaces boisés, ni les zones humides susceptibles d'accueillir une majorité des espèces identifiées dans le massif de Saint Trojan. Le milieu dunaire qui peut abriter un certain nombre d'espèces animales et végétales (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux) ne sera pas altéré de manière significative, limitant de ce fait le risque de dommages physiques sur les espèces. Un comportement d'évitement ou de repli vers des zones plus favorables est attendu sous l'effet du bruit et de l'activité du chantier. Ces effets sont considérés comme faibles temporaires.

En phase opérationnelle, une très faible emprise sera gagnée sur la dune blanche à l'extrémité Sud-Est de l'ouvrage (environ 23m<sup>2</sup> gagnés sur la dune blanche par rapport à l'ouvrage actuel). Elle sera largement compensée par la renaturation du linéaire dunaire au sud de l'ouvrage (environ 1000m<sup>2</sup> sur les habitats dunaires et les habitats de haut de plage). Le bilan global pourra être considéré comme positif.

#### Activités et usages :

Le tourisme balnéaire, la pêche récréative seront perturbés pendant la phase travaux car la zone de chantier sera délimitée et interdite au public. Certains accès seront fermés. Les nuisances liées au bruit ou à la présence du chantier seront une source de dérangement pour le public. Cet effet est direct et temporaire circonscrit à la phase de chantier. L'intensité de l'effet est estimée faible compte tenu du démarrage des travaux hors période d'affluence estival. Par ailleurs, l'ouvrage en lui-même apportera des effets bénéfiques pour l'accès et la sécurité des usagers.

#### Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes

Les travaux et les ouvrages projetés sont compatibles avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Charente, les objectifs de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de Gironde et de la mer des pertuis et le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne. Le projet est compatible avec l'article L211.1 du code de l'environnement relatif à la gestion de la ressource en eau et avec l'article D211.10 du code de l'environnement relatif à la qualité des eaux.

Natura 2000

**Habitats d'intérêts communautaires :** L'étude d'incidence qui accompagne ce dossier de déclaration pour les travaux et ouvrages prévus sur le secteur de la Rémigeasse a identifié les habitats Natura 2000 suivants :

Habitat Natura 2000		Habitat prioritaire	Zone Natura 2000
2120- Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Arenaria</i> des côtes atlantiques	non	ZSC FR5400433 Dunes de l'île d'Oléron -Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron
2130 – Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130-2 - Dunes grises des côtes atlantiques	oui	
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180-2-Dunes boisées littorales thermoatlantiques à Pin maritime et Chêne vert	non	
1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)	non	ZSC FR5400469 Pertuis charentais
	1140-3 - Estrans de sables fins (façade atlantique)	non	
1170 – Récifs	1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)	non	
	1170-4 - Les récifs d'Hermelles (façade atlantique)	non	
	1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)	non	
	1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)	non	

Figure 10: RNT, Habitats communautaires dans l'environnement du projet.

Le projet va générer des effets temporaires sur la partie supérieure de l'estran, caractérisés par une abrasion superficielle et profonde et un remaniement des habitats identifiés. Les habitats principalement concernés (1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse) sont caractérisés par une faible sensibilité et une résilience forte à ce type de pression. Les pistes de chantier ont été définies pour éviter les habitats rocheux présents sur le site (incluant les récifs d'hermelles) et sauf incident ils ne seront pas exposés à des risques de contamination.

Des emprises seront gagnées sur certains habitats (environ 23m<sup>2</sup> gagnés sur la dune blanche par rapport à l'ouvrage actuel et 500 m<sup>2</sup> gagnée sur l'habitat 1140-3 « Estrans de sable fin ».). Ces emprises sont faibles au regard de la surface d'expression de ces habitats à l'échelle du site Natura 2000 et seront largement compensées par la renaturation du linéaire dunaire au sud de l'ouvrage (environ 1000m<sup>2</sup> sur les habitats dunaires et les habitats de haut de plage). Le décalage de l'épi aura un effet nul à limité sur l'encoche d'érosion qui se produira à la transition entre la zone renaturée et la zone protégée.

**Les incidences liées à la présence des ouvrages et au chantier sur cette portion du littoral seront donc non significatives sur les objectifs de conservation des habitats.**

**Mammifères et poissons d'intérêt communautaire :** Aucun risque de blessure ou de destruction directe de ces espèces n'est à présager. La qualité de l'eau ne sera pas altérée de manière significative dans le cadre du projet, ni en phase de travaux, ni en phase d'exploitation. Les travaux seront réalisés à sec et de ce fait la transmission du bruit des travaux dans le milieu marin sera négligeable. Les habitats de reproduction ou de nourricerie de ces espèces ne sont donc pas concernés par le projet.

**Oiseaux d'intérêt communautaire :** L'estran constitue majoritairement une zone d'alimentation pour les oiseaux de la ZPS. Les incidences du projet sur l'avifaune sont essentiellement liées à la présence du chantier et au dérangement qu'il pourrait occasionner (nuisances sonore, présence des engins, diminution d'espaces disponibles pour le repos, l'alimentation ou la nidification).

Les espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site sont au nombre de 11. La plupart d'entre elles sont strictement pélagiques et ne sont donc pas susceptibles d'être rencontrées sur le site d'étude (mouettes pygmées, pétrels, puffins). La plupart des goélands et mouettes (incluant la mouette pygmée et la mouette mélanocéphale) cohabitent habituellement avec la présence humaine (le site de la Rémigeasse est lieu très fréquenté) et se révèlent assez peu sensibles au dérangement. Ces espèces sont plutôt opportunistes. Un comportement d'évitement de la zone du projet ou de fuite pourra être observé. Les deux espèces de sternes (Sterne caugek et la Sterne pierregarin) nichent en colonie, préférentiellement sur des îlots, des bancs de sable et de galets. Le site ne constitue pas un habitat privilégié pour la nidification et l'alimentation de ces deux espèces.

**Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la création des sites Natura 2000. Les travaux et ouvrages sont par conséquent jugés compatibles avec les objectifs de conservation Natura 2000.**

## MESURES ET MOYENS DE SURVEILLANCE

---

Un certain nombre de mesures ont été établies lors du dimensionnement même du projet qui permettront d'améliorer les conditions d'accès au site aux usagers, de contribuer à la restauration et la protection de l'habitat dunaire, de mieux protéger ce secteur fragilisé par l'érosion et de limiter l'apport de nouveau matériaux (ressource, transport) par le réemploi d'une partie des matériaux en place.

**En phase travaux,** l'entreprise sera sensibilisée aux risques encourus par les milieux naturels et les espèces animales et végétales, et aux mesures de protection à respecter.

La piste de chantier évitera le bas de plage et l'estran rocheux afin d'éviter les impacts sur les habitats et les espèces de l'estran.

Un suivi du gravelot à collier interrompu calqué sur celui réalisé annuellement (mais renforcé en termes de fréquence d'observation) sera mis en œuvre sur le site. (En amont des travaux et pendant toute la période de chantier). Il permettra d'identifier la présence de couples ou de nids et le cas échéant les protéger.

La qualité des eaux et des sédiments sera préservée par l'application de précautions telles que le respect de la réglementation relative au déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et en mer ; le bon entretien des véhicules ; la mise en place de géotextiles provisoires ou de barrages/produits absorbants. Les limitations des niveaux de bruit des engins et des opérations prévues par la réglementation permettront de limiter les nuisances liées au chantier.

Une signalisation spécifique associée à l'interdiction de l'accès du public au chantier et aux zones de stockages (réputées sûres et closes) permettront en sus de garantir la sécurité du chantier.

**En phase opérationnelle**, l'évolution des phénomènes érosifs sera évaluée périodiquement, en particulier le secteur sud de la plage concerné par la renaturation. Un suivi régulier permettant d'observer l'évolution saisonnière et pluriannuelle du profil de plage et de l'évolution du stock sédimentaires pourra être mis en place et permettra d'évaluer le impacts (attendus positifs) réels de cette opération et de juger de la nécessité de réaliser un entretien supplémentaire (rechargements en sable par exemple). L'ouvrage en tant que tel devra bénéficier d'une surveillance et d'un entretien régulier de la part du gestionnaire.



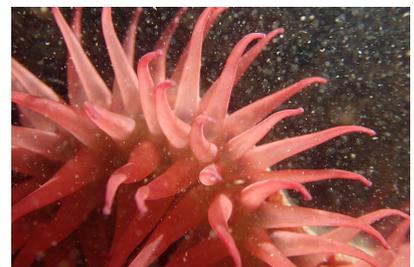
---

# Étude de réhabilitation des descentes à la mer soumises à érosion sur l'île d'Oléron : plage de la Rémigeasse

## Évaluation des incidences Natura 2000

Inventaires faune, flore et habitats intertidaux

---



# Étude de réhabilitation des descentes à la mer soumises à érosion sur l'île d'Oléron : plage de la Rémigeasse

## Évaluation des incidences Natura 2000

### Inventaires faune, flore et habitats intertidaux

Rédacteur : Mathieu LE DUIGOU

Expertise *in situ* : Mathieu LE DUIGOU & Mehdi DERNOUNY (DIVERSEATY)

**Référence** : LE DUIGOU, M. (2021). Étude de réhabilitation des descentes à la mer soumises à érosion sur l'île d'Oléron : plage de la Rémigeasse – Évaluation des incidences Natura 2000, *Inventaires faune, flore et habitats intertidaux*, Communauté de communes de l'île d'Oléron, 18 pp.



Mathieu LE DUIGOU (NECORA), Consultant indépendant  
1 rue de La Vinalière - 44 850 LE CELLIER

☎ (+33)6 07 67 56 84

✉ [mathieu.leduigou@necora.fr](mailto:mathieu.leduigou@necora.fr)

# Sommaire

---

<b>Sommaire</b> . . . . .	<b>i</b>
<b>Liste des figures</b> . . . . .	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux</b> . . . . .	<b>iii</b>
<b>1 Contexte</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>2 Description du site</b> . . . . .	<b>2</b>
2.1 Supralittoral . . . . .	2
2.2 Médiolittoral supérieur . . . . .	4
2.3 Médiolittoral moyen . . . . .	5
2.4 Médiolittoral inférieur et frange infralittorale . . . . .	9
<b>3 Carte de synthèse des habitats</b> . . . . .	<b>15</b>
<b>4 Conclusion</b> . . . . .	<b>17</b>
<b>Références bibliographiques</b> . . . . .	<b>18</b>

# Liste des figures

---

1	Localisation de la zone de projet vis-à-vis des sites Natura 2000 . . . . .	1
2	Aperçu des habitats dunaires et du haut de plage . . . . .	2
3	Aperçu de quelques plantes littorales observées en haut de plage (enrochements et dunes blanches) . . . . .	3
4	Aperçu des sables fins intertidaux et de la tourbière affleurante . . . . .	4
5	Aperçu du gué permettant d'accéder à l'estran rocheux . . . . .	5
6	Aperçu des récifs d'hermelles en bas de plage . . . . .	6
7	Aperçu du platier rocheux, étage médiolittoral moyen . . . . .	6
8	Aperçu des cuvettes à corallines, étage médiolittoral moyen . . . . .	8
9	Aperçu de la biodiversité au sein de l'étage médiolittoral moyen . . . . .	9
10	Aperçu du médiolittoral inférieur et de la frange infralittorale . . . . .	10
11	Aperçu de la diversité algale au sein de l'étage médiolittoral inférieur . . . . .	13
12	Aperçu de la diversité faunistique au sein de l'étage médiolittoral inférieur . . . . .	14
13	Carte des habitats marins du site de la Rémigeasse . . . . .	15

# Liste des tableaux

---

1	Liste des espèces répertoriées en avril 2021 en haut de plage (enrochements et dunes blanches)	3
2	Liste des espèces répertoriées en avril 2021 dans le médiolittoral moyen . . . . .	7
3	Liste des espèces répertoriées en avril 2021 au niveau du médiolittoral inférieur et de la frange infralittorale . . . . .	10
4	Liste des habitats Natura 2000 identifiés au sein du secteur d'étude . . . . .	17

# 1 – Contexte

La Communauté de communes de l'île d'Oléron mène une réflexion globale sur les descentes à la mer de son territoire, qui présentent pour certaines d'importants désordres sous l'effet de l'érosion. Dans ce contexte, des travaux de réhabilitation sont envisagés au niveau de la descente à la mer de la plage de la Rémigeasse (commune de Dolus-d'Oléron, côte Ouest de l'île d'Oléron), exposée à de forts phénomènes érosifs.

Cette descente d'accès est située à proximité immédiate de l'intersection des sites Natura 2000 [FR5400433](#) « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » et [FR5400469](#) « Pertuis Charentais » (pSIC, SIC, ZSC). Les limites de ce dernier site se superposent dans ce secteur à celles de la ZPS [FR5412026](#) « Pertuis charentais - Rochebonne ». Ces trois sites Natura 2000 se trouvent par conséquent concernés par le projet (cf. [figure 1](#)).

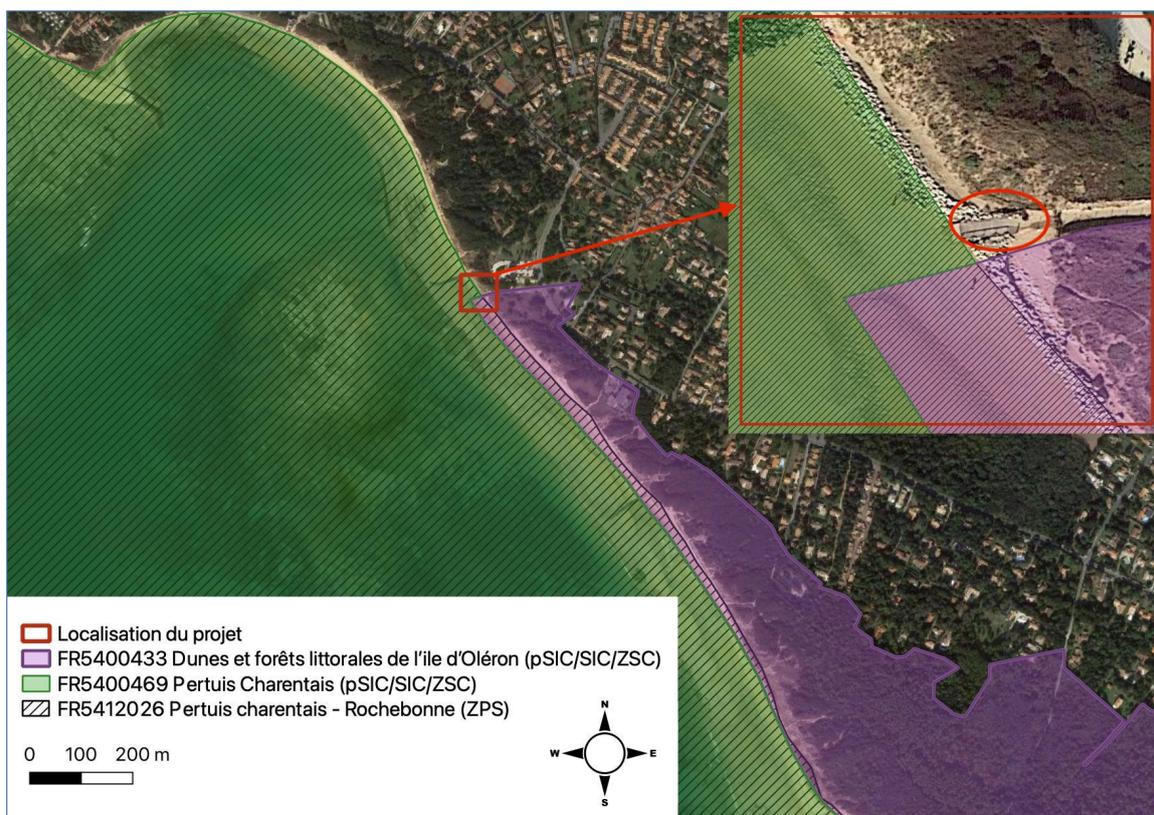


Figure 1 – Localisation de la zone de projet vis-à-vis des sites Natura 2000. Fond de carte : Google 2021.

L'article L.414-4 du CE précise que les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations qui sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Il s'agit en particulier de déterminer si le projet considéré peut avoir des impacts significatifs, directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site, et le cas échéant de proposer des prescriptions permettant de les éviter ou de les limiter.

La présente étude vise à alimenter l'évaluation des incidences Natura 2000, en répertoriant la faune, la flore, ainsi que les habitats naturels présents à proximité du projet. Les inventaires présentés ont été réalisés les 28 et 29 avril 2021, lors de grands coefficients de marée (110). Les prospections ont ciblé la zone intertidale, du pied de dune à la frange infralittorale supérieure. Une cartographie actualisée des habitats intertidaux du secteur d'étude a été produite à partir des relevés de terrain.

## 2 – Description du site

### 2.1 Supralittoral

La descente à la mer de la plage de la Rémigeasse est bordée par des dunes blanches (attenant aux dunes grises/boisées présentes plus en retrait) et par un cordon d'énrochements, qui longe le pied de dune de part et d'autre de l'accès.



Figure 2 – Aperçu des habitats dunaires et du haut de plage – Photos : M. Dernouny, 2021.

Un épis en enrochement a été implanté 40 m au Nord de la descente à la mer afin de limiter les processus érosifs. Au Nord de cet épis, en direction de la baie de La Perroche, le supralittoral se caractérise par la présence de sables de haut de plage non végétalisés avec, dans la frange inférieure, une étroite bande de sables à Talitres (habitat Natura 2000 1140-1 « *Sables des hauts de plage à Talitres* »). En recul, les dunes blanches sont toujours présentes.

En direction du Sud de la plage de la Rémigeasse, le cordon d'énrochement se délite assez rapidement et laisse place à des blocs dispersés et ensablés, derrière lesquels ont été disposés des big bags, disséminés en pied de dune. Un second épis rocheux, situé à 500 m de la descente à la mer, marque la limite Sud du secteur d'étude. À noter qu'il n'a pas été observé de dunes mobiles embryonnaires, ni de végétation des laisses de mer, au sein de la zone d'étude. Ces habitats sont sensibles à l'érosion, à la fréquentation des plages, ainsi qu'à la présence de structures artificielles (énrochements et big bags), qui altèrent la connexion dune-avant plage.



**Figure 3** – Aperçu de quelques plantes littorales observées en haut de plage (enrochements et dunes blanches) – Photos : M. Dernouny/M. Le Duigou, 2021.

La liste (non exhaustive) des espèces végétales observées au niveau du pied de dune et des enrochements est détaillée dans le **tableau 1**.

**Tableau 1** – Liste des espèces répertoriées en avril 2021 en haut de plage (enrochements et dunes blanches). DZ : espèce déterminante ZNIEFF ; Régl. : réglementation ; LRN/LRR : listes rouges nationale/régionale.

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>Plantes vasculaires [11 taxons]</b>				
EQUISETOPSIDA				
● <i>Ammophila arenaria subsp. arenaria</i> (L.) Link, 1827	–	–	LC	–
● <i>Beta vulgaris subsp. maritima</i> (L.) Arcang., 1882	–	–	LC	–
● <i>Carex arenaria</i> L., 1753	–	–	LC	–
● <i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br., 1926	–	–	NA	–
● <i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	–	–	LC	–
● <i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	–	–	LC	–
● <i>Elytrigia juncea subsp. boreoatlantica</i> (Simonet & Guin.) Hyl., 1953	–	–	LC	–
● <i>Ephedra distachya</i> L., 1753	–	–	LC	–
● <i>Euphorbia paralias</i> L., 1753	–	–	LC	–
● <i>Matthiola sinuata</i> (L.) W.T. Aiton, 1812	–	–	LC	–
● <i>Sonchus bulbosus</i> (L.) N.Kilian & Greuter, 2003	–	–	LC	–

Statuts listes rouges : préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non applicable (NA).

Le cortège floristique observé est caractéristique de l'habitat **2120-1** « *Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria* des côtes atlantiques* ». On peut notamment relever la présence de l'oyat (*Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*), de l'euphorbe des dunes (*Euphorbia paralias*), du liseron des sables (*Convolvulus soldanella*) et de la giroflée des dunes (*Matthiola sinuata*). La limite supérieure de ces dunes blanches n'a pas été cartographiée dans le cadre de cette étude, les prospections se focalisant sur les habitats intertidaux ; leur limite inférieure est marquée par les sédiments de haut de plage ou par les enrochements/big bags selon le secteur. Elles sont présentes sur tout le linéaire de la zone d'étude.

## 2.2 Médiolittoral supérieur

La descente à la mer de la Rémigeasse donne sur une plage de sables fins (habitat Natura 2000 **1140-3** « *Estrans de sable fin* »<sup>1</sup>), qui se singularise en bas de pente par la présence d'affleurements de tourbe fossilisée.



**Figure 4** – Aperçu des sables fins intertidaux et de la tourbière affleurante – Photos : M. Dernouny, 2021.

L'ensemble de la plage repose en effet sur un vaste banc de tourbe, qui se trouve désensablé dans le bas du médiolittoral inférieur, où il se désagrège depuis plusieurs décennies sous l'effet de l'érosion (Boudier & Pierrot, 1993). La consultation des différents clichés satellites et aériens disponibles entre 2000 et 2021 indique que cet habitat, original à l'échelle nationale, affleure dans des proportions très variables sous l'influence de la dynamique hydro-sédimentaire du site. La collecte d'un échantillon de

1. Équivalence typologie MNHN (Michez et al., 2019) : **A5-3** « *Sables fins médiolittoraux* »

tourbe a montré la présence de juvéniles des bivalves foreurs *Petricola lithophaga* et *Pholas dactylus*, occupants habituels des roches calcaires des estrans charentais. Des algues opportunistes (algues vertes filamenteuses) ont par ailleurs été observées sur une partie de la tourbe affleurante, en compagnie des algues *Pylaiella littoralis* et *Porphyra umbilicalis*.

Ces tourbières intertidales ne présentent pas de correspondance dans les cahiers d'habitats Natura 2000 (Bensettiti *et al.*, 2004) ; elles ont récemment intégré la dernière proposition de la typologie d'habitats du MNHN (Michez *et al.*, 2019), sous la désignation **A1-2.4.3 « tourbe médiolittorale fossilisée à *Ceramium spp.* et *pholades* »**.

## 2.3 Médiolittoral moyen

Juste en dessous de la tourbière, l'estran présente une configuration originale à mi-marée, une vaste cuvette sableuse séparant la plage d'un unique îlot rocheux, qui s'étend ensuite sur l'ensemble du médiolittoral. En début de marée descendante, cet îlot est uniquement accessible par un gué en pierre enrobé de béton.



**Figure 5** – Aperçu du gué permettant d'accéder à l'estran rocheux – Photos : M. Le Duigou & M. Dernouny, 2021.

Les premières bioconstructions sableuses édifiées par l'annélide tubicole *Sabellaria alveolata* (hermelles) sont observées en bordure de gué, sous forme de plaquages en boules (cf. **figure 5**). D'autres formations récifales apparaissent progressivement, au Sud et au Nord de ce gué, au fur et à mesure que les dépressions sableuses qui séparent l'îlot rocheux de la plage commencent à découvrir (**figure 6**). À noter que toutes ces structures biogéniques semblent s'être initialement développées à partir d'un substrat rocheux (blocs isolés ou ensemble de petits blocs et galets), par plaquage.

Ces entités particulières correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire **1170-4 « les récifs d'hermelles »**<sup>2</sup>). S'il peut prêter à discussion, le terme « récif » est ici préféré à « plaquage » en raison de la surface et du volume des concrétions sableuses observées, certaines d'entre-elles atteignant parfois plusieurs dizaines de centimètres de hauteur.

À l'heure actuelle, *Sabellaria alveolata* n'est pas une espèce réglementée ; elle est uniquement portée à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes (espèce à forte valeur patrimoniale).

2. Équivalence typologie MNHN (Michez *et al.*, 2019) : **A2-3.1 « Récifs à *Sabellaria alveolata* sur roches ou blocs médiolittoraux »**

Les algues sont peu développées sur les récifs d'hermelles observés à ce niveau. On relève néanmoins la présence de quelques touffes d'algues rouges (*Caulacanthus okamurae*, *Osmundea pinnatifida*, *Chondracanthus acicularis* et *Polysiphonia* sp.), ainsi que des ulves. Les blocs et les galets se trouvant stabilisés par les hermelles, la macrofaune caractéristique des surfaces rocheuses abritées est absente. Seuls quelques gastéropodes (*Steromphala umbilicalis*, *Phorcus lineatus*) sont visibles parmi les tubes.



Figure 6 – Aperçu des récifs d'hermelles en bas de plage – Photos : M. Le Duigou & M. Dernouny, 2021.

Suite à cette portion d'estran ensablée, en sortie de gué, débute un vaste platier présentant une mosaïque de cuvettes permanentes à corallines (habitat 1170-8 « *Les cuvettes ou mares permanentes* ») et de surfaces rocheuses exondées (habitat 1170-3 « *La roche médiolittorale en mode exposé* »), colonisées par les huîtres, les cirripèdes et les patelles.



Figure 7 – Aperçu du platier rocheux, étage médiolittoral moyen – Photos : M. Le Duigou & M. Dernouny, 2021.

La liste des invertébrés benthiques et des macroalgues répertoriés au niveau de ces substrats est détaillée dans le **tableau 2** page suivante.

**Tableau 2** – Liste des espèces répertoriées en avril 2021 dans le médiolittoral moyen. DZ : espèce déterminante ZNIEFF ; Régl. : réglementation ; LRN/LRR : listes rouges nationale/régionale.

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>Annélides [3 taxons]</b>				
POLYCHAETA				
● <i>Janua heterostropha</i> (Montagu, 1803)	–	–	–	–
● <i>Sabellaria alveolata</i> (L., 1767)	✓	–	–	–
● <i>Spirobranchus triqueter</i> (L., 1758)	–	–	–	–
<b>Arthropodes [9 taxons]</b>				
HEXANAUPLIA				
● <i>Austrominius modestus</i> (Darwin, 1854)	–	–	–	–
● <i>Chthamalus montagu</i> Southward, 1976	–	–	–	–
● <i>Chthamalus stellatus</i> (Poli, 1791)	–	–	–	–
● <i>Perforatus perforatus</i> (Bruguère, 1789)	–	–	–	–
MALACOSTRACA				
● <i>Eriphia verrucosa</i> (Forskål, 1775)	✓	–	–	–
● <i>Lophozozymus incisus</i> (H. Milne Edwards, 1834)	–	–	–	–
● <i>Pachygrapsus marmoratus</i> (Fabricius, 1787)	✓	–	–	–
● <i>Palaemon elegans</i> Rathke, 1837	–	–	–	–
● <i>Porcellana platycheles</i> (Pennant, 1777)	–	–	–	–
<b>Bryozoaires [1 taxon]</b>				
GYMNOLAEMATA				
● <i>Conopeum reticulum</i> (L., 1767)	–	–	–	–
<b>Cnidaires [1 taxon]</b>				
ANTHOZOA				
● <i>Actinia equina</i> (L., 1758)	–	–	–	–
<b>Eponges [1 taxon]</b>				
DEMOSPONGIAE				
● <i>Hymeniacidon perlevis</i> (Montagu, 1814)	–	–	–	–
<b>Mollusques [16 taxons]</b>				
BIVALVIA				
● <i>Magallana gigas</i> (Thunberg, 1793)	✓	–	–	–
● <i>Mytilus edulis</i> L., 1758	✓	–	–	–
● <i>Mytilus galloprovincialis</i> Lamarck, 1819	✓	–	–	–
● <i>Petricola lithophaga</i> (Retzius, 1788)	✓	–	–	–
● <i>Pholas dactylus</i> L., 1758	✓	BERN	–	–
GASTROPODA				
● <i>Littorina littorea</i> (L., 1758)	–	–	–	–
● <i>Nucella lapillus</i> (L., 1758)	✓	OSPAR	–	–
● <i>Ocenebra erinaceus</i> (L., 1758)	–	–	–	–
● <i>Patella depressa</i> Pennant, 1777	–	–	–	–
● <i>Patella vulgata</i> L., 1758	–	–	–	–
● <i>Phorcus lineatus</i> (da Costa, 1778)	–	–	–	–
● <i>Steromphala pennanti</i> (Philippi, 1846)	–	–	–	–
● <i>Steromphala umbilicalis</i> (da Costa, 1778)	–	–	–	–
● <i>Tritia incrassata</i> (Strøm, 1768)	–	–	–	–
● <i>Tritia reticulata</i> (L., 1758)	–	–	–	–
POLYPLACOPHORA				
● <i>Lepidochitona cinerea</i> (L., 1767)	–	–	–	–

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>Algues brunes [2 taxons]</b>				
PHAEOPHYCEAE				
● <i>Pylaiella littoralis</i> (L.) Kjellman, 1872	–	–	–	–
● <i>Ralfsia verrucosa</i> (Areschoug) Areschoug, 1845	–	–	–	–
<b>Algues rouges [12 taxons]</b>				
BANGIOPHYCEAE				
● <i>Porphyra umbilicalis</i> Kützting, 1843	–	–	–	–
FLORIDEOPHYCEAE				
● <i>Caulacanthus okamurae</i> Yamada, 1933	–	–	–	–
● <i>Ceramium</i> sp. Roth, 1797	–	–	–	–
● <i>Ceramium virgatum</i> Roth, 1797	–	–	–	–
● <i>Chondracanthus acicularis</i> (Roth) Fredericq, 1993	–	–	–	–
● <i>Chondria coerulescens</i> (J.Agardh) Falkenberg, 1901	–	–	–	–
● <i>Corallina officinalis</i> L., 1758	–	–	–	–
● <i>Hildenbrandia rubra</i> (Sommerfelt) Meneghini, 1841	–	–	–	–
● <i>Osmundea pinnatifida</i> (Hudson) Stackhouse, 1809	–	–	–	–
● <i>Phymatolithon lenormandii</i> (Aresch.) W.H.Adey, 1966	–	–	–	–
● <i>Polysiphonia elongata</i> (Hudson) Sprengel, 1827	–	–	–	–
● <i>Polysiphonia</i> sp. Greville, 1823	–	–	–	–
<b>Algues vertes [2 taxons]</b>				
ULVOPHYCEAE				
● <i>Ulva fenestrata</i> Postels & Ruprecht, 1840	–	–	–	–
● <i>Ulva</i> spp.	–	–	–	–

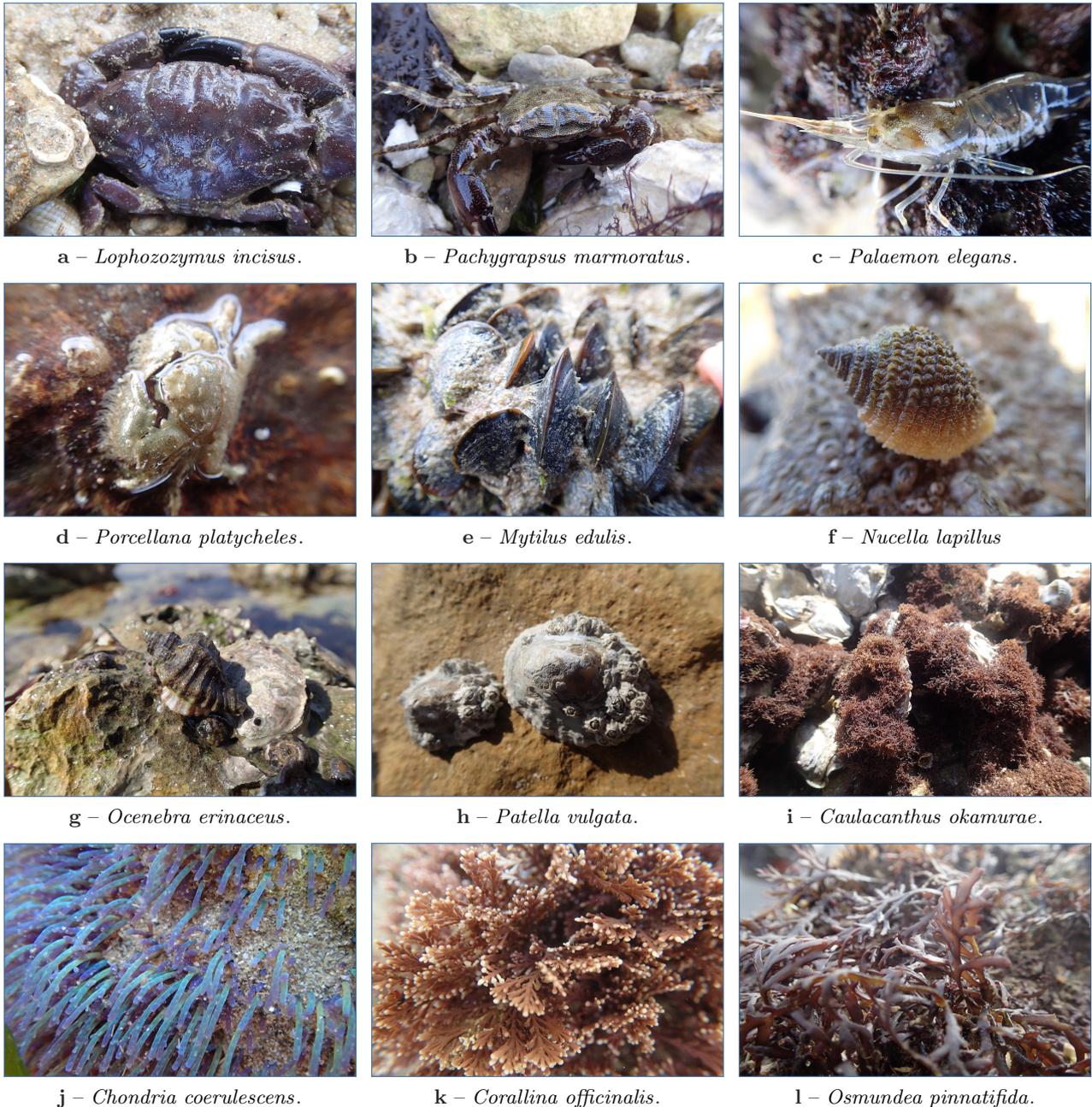
PN, PR & PD : protection nationale, régionale ou départementale ; DH : Directive Habitat ; BERN : convention de Berne.  
Statuts listes rouges : préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non applicable (NA).

Les espèces observées sont communes à l'échelle des Pertuis charentais, et ne soulèvent pas de réels enjeux. Parmi les espèces inventoriées, 6 sont listées comme espèces déterminantes ZNIEFF (*Magallana gigas*, *Mytilus edulis*, *Mytilus galloprovincialis*, *Petricola lithophaga*, *Pholas dactylus* et *Nucella lapillus*). À noter concernant le gastéropode *Nucella lapillus* (pourpre), listé en annexe V de la convention OSPAR, que les populations de ce mollusque ne sont pas menacées le long des côtes françaises, où il est même relativement abondant ; en Europe seules les zones II, III et IV présentent une dégradation de l'état de conservation de cette espèce (des côtes de la Norvège au détroit de Gibraltar). Par ailleurs, si le bivalve lithophage *Pholas dactylus* est inscrit en annexe II de la Convention de Berne, ce statut de protection ne concerne que la Méditerranée.



**Figure 8** – Aperçu des cuvettes à corallines, étage médiolittoral moyen – Photos : M. Le Duigou & M. Dernouny, 2021.

Les cuvettes permanentes à corallines revêtent un fort intérêt écologique, car elles autorisent l'implantation d'espèces habituellement inféodées au médiolittoral inférieur et à l'infra-littoral (rhodophytes notamment). Cet habitat présente un très bon état de conservation sur le secteur d'étude.



**Figure 9** – Aperçu de la biodiversité au sein de l'étage médiolittoral moyen – Photos : M. Le Duigou, 2021.

Si les cuvettes permanentes sont bien identifiées dans le cadre de la typologie des cahiers d'habitats (Bensettiti *et al.*, 2004), la désignation « *roche médiolittorale en mode exposé* » apparaît ici trop générique et mérite d'être précisée, en s'appuyant sur la typologie du MNHN (Michez *et al.*, 2019). L'entité correspondante est la **A1-3.1.3 « Cirripèdes et huîtres des roches ou blocs médiolittoraux »**, un habitat très bien représenté au sein des Pertuis charentais.

## 2.4 Médiolittoral inférieur et frange infralittorale

Le médiolittoral inférieur se caractérise par le développement, sur des surfaces très importantes, de plaquages d'hermelles en formations denses, progressivement colonisés par les algues rouges au fur et à mesure que l'on progresse vers le bas de l'estran (*Osmundea pinnatifida* en particulier). Dans les bas niveaux du site, le paysage apparaît particulièrement morcelé, alternant roches exhaussées et cuvettes permanentes (cf. **figure 10**).



Figure 10 – Aperçu du médiolittoral inférieur et de la frange infralittorale.

Sur cette partie du site la richesse taxinomique, partiellement appréhendée dans le cadre de ces prospections, apparaît maximale, avec l'apparition des éponges, des bryozoaires, des ascidies et des hydraires, ainsi qu'une augmentation très sensible de la diversité algale. Les invertébrés benthiques et les algues observés *in situ* sont listés dans le [tableau 3](#).

**Tableau 3** – Liste des espèces répertoriées en avril 2021 au niveau du médiolittoral inférieur et de la frange infralittorale. DZ : espèce déterminante ZNIEFF; Régl. : réglementation; LRN/LRR : listes rouges nationale/régionale.

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>Annélides [4 taxons]</b>				
POLYCHAETA				
● <i>Eulalia viridis</i> (L., 1767)	–	–	–	–
● <i>Janua heterostropha</i> (Montagu, 1803)	–	–	–	–
● <i>Sabellaria alveolata</i> (L., 1767)	✓	–	–	–
● <i>Spirobranchus triqueter</i> (L., 1758)	–	–	–	–
<b>Arthropodes [9 taxons]</b>				
HEXANAUPLIA				
● <i>Perforatus perforatus</i> (Bruguière, 1789)	–	–	–	–
MALACOSTRACA				
● <i>Athanas nitescens</i> (Leach, 1813 [in Leach, 1813-1814])	–	–	–	–
● <i>Carcinus maenas</i> (L., 1758)	–	–	–	–

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
● <i>Clibanarius erythropus</i> (Latreille, 1818)	✓	–	–	–
● <i>Lophozozymus incisus</i> (H. Milne Edwards, 1834)	–	–	–	–
● <i>Necora puber</i> (L., 1767)	✓	–	–	–
● <i>Palaemon serratus</i> (Pennant, 1777)	–	–	–	–
● <i>Pilumnus hirtellus</i> (L., 1761)	–	–	–	–
● <i>Porcellana platycheles</i> (Pennant, 1777)	–	–	–	–
<b>Bryozoaires [7 taxons]</b>				
GYMNOLAEMATA				
● <i>Bugulina turbinata</i> (Alder, 1857)	–	–	–	–
● <i>Chartella papyracea</i> (Ellis & Solander, 1786)	–	–	–	–
● <i>Electra pilosa</i> (L., 1767)	–	–	–	–
● <i>Membranipora membranacea</i> (L., 1767)	–	–	–	–
● <i>Schizomavella (Schizomavella) linearis</i> (Hassall, 1841)	–	–	–	–
● <i>Schizoporella unicornis</i> (Johnston in Wood, 1844)	–	–	–	–
STENOLAEMATA				
● <i>Plagioecia patina</i> (Lamarck, 1816)	–	–	–	–
<b>Chordés [6 taxons]</b>				
ASCIDIACEA				
● <i>Ascidella</i> sp.	–	–	–	–
● <i>Botrylloides leachii</i> (Savigny, 1816)	✓	–	–	–
● <i>Botryllus schlosseri</i> (Pallas, 1766)	–	–	–	–
● <i>Corella eumyota</i> Traustedt, 1882	–	–	–	–
● <i>Dendrodoa grossularia</i> (Van Beneden, 1846)	✓	–	–	–
● <i>Didemnum maculosum</i> (Milne Edwards, 1841)	–	–	–	–
<b>Cnidaires [6 taxons]</b>				
ANTHOZOA				
● <i>Actinia fragacea</i> Tugwell, 1856	✓	–	–	–
● <i>Anemonia viridis</i> (Forsskål, 1775)	–	–	–	–
● <i>Anthopleura ballii</i> (Cocks, 1851)	–	–	–	–
● <i>Cereus pedunculatus</i> (Pennant, 1777)	–	–	–	–
HYDROZOA				
● <i>Aglaophenia kirchenpaueri</i> (Heller, 1868)	–	–	–	–
● <i>Obelia geniculata</i> (L., 1758)	–	–	–	–
<b>Echinodermes [5 taxons]</b>				
ASTEROIDEA				
● <i>Asterias rubens</i> L., 1758	–	–	–	–
● <i>Asterina gibbosa</i> (Pennant, 1777)	–	–	–	–
● <i>Marthasterias glacialis</i> (L., 1758)	–	–	–	–
ECHINOIDEA				
● <i>Paracentrotus lividus</i> (Lamarck, 1816)	–	BERN	–	–
OPHIUROIDEA				
● <i>Ophiothrix fragilis</i> (Abildgaard in O.F. Müller, 1789)	–	–	–	–
<b>Eponges [5 taxons]</b>				
CALCAREA				
● <i>Sycon ciliatum</i> (Fabricius, 1780)	–	–	–	–
DEMOSPONGIAE				
● <i>Cliona celata</i> Grant, 1826	–	–	–	–
● <i>Halichondria (Halichondria) panicea</i> (Pallas, 1766)	–	–	–	–
● <i>Haliclona (Haliclona) simulans</i> (Johnston, 1842)	–	–	–	–
● <i>Hymeniacidon perlevis</i> (Montagu, 1814)	–	–	–	–
<b>Mollusques [11 taxons]</b>				

Taxon	DZ	Régl.	LRN	LRR
<b>BIVALVIA</b>				
● <i>Anomia ephippium</i> L., 1758	–	–	–	–
● <i>Mimachlamys varia</i> (L., 1758)	–	–	–	–
<b>GASTROPODA</b>				
● <i>Aplysia depilans</i> Gmelin, 1791	–	–	–	–
● <i>Crimora papillata</i> Alder & Hancock, 1862	–	–	–	–
● <i>Diodora graeca</i> (L., 1758)	–	–	–	–
● <i>Patella ulyssiponensis</i> Gmelin, 1791	–	–	–	–
● <i>Steromphala cineraria</i> (L., 1758)	–	–	–	–
● <i>Tectura virginea</i> (O. F. Müller, 1776)	–	–	–	–
● <i>Tritia incrassata</i> (Strøm, 1768)	–	–	–	–
● <i>Tritia reticulata</i> (L., 1758)	–	–	–	–
● <i>Trivia monacha</i> (da Costa, 1778)	–	–	–	–
<b>Algues brunes [1 taxon]</b>				
<b>PHAEOPHYCEAE</b>				
● <i>Scytosiphon lomentaria</i> (Lyngbye) Link, 1833	–	–	–	–
<b>Algues rouges [20 taxons]</b>				
<b>FLORIDEOPHYCEAE</b>				
● <i>Apoglossum ruscifolium</i> (Turner) J.Agardh, 1898	–	–	–	–
● <i>Caliblepharis ciliata</i> (Hudson) Kützing, 1843	–	–	–	–
● <i>Caliblepharis jubata</i> (Good. & Woodward) Kütz., 1843	–	–	–	–
● <i>Callithamnion tetricum</i> (Dillwyn) S.F.Gray, 1821	–	–	–	–
● <i>Ceramium ciliatum</i> (J.Ellis) Ducluzeau, 1806	–	–	–	–
● <i>Ceramium gaditanum</i> (Clemente) Cremades, 1990	–	–	–	–
● <i>Chondracanthus acicularis</i> (Roth) Fredericq, 1993	–	–	–	–
● <i>Chondria coerulescens</i> (J.Agardh) Falkenberg, 1901	–	–	–	–
● <i>Chondria dasyphylla</i> (Woodward) C. Agardh, 1817	–	–	–	–
● <i>Chondrus crispus</i> Stackhouse, 1797	–	–	–	–
● <i>Chylocladia verticillata</i> (Lightfoot) Bliding, 1928	–	–	–	–
● <i>Gastroclonium ovatum</i> (Hudson) Papenfuss, 1944	–	–	–	–
● <i>Gracilaria gracilis</i> (Stackhouse) Steentoft, Irvine & Farnham, 1995	–	–	–	–
● <i>Gracilaria multipartita</i> (Clemente) Harvey, 1846	–	–	–	–
● <i>Halopithys incurva</i> (Hudson) Batters, 1902	–	–	–	–
● <i>Hypoglossum hypoglossoides</i> (Stack.) Collins & Hervey, 1917	–	–	–	–
● <i>Lithophyllum incrustans</i> Philippi, 1837	–	–	–	–
● <i>Lomentaria articulata</i> (Hudson) Lyngbye, 1819	–	–	–	–
● <i>Meredithia microphylla</i> (J.Agardh) J.Agardh, 1892	–	–	–	–
● <i>Polyides rotunda</i> (Hudson) Gaillon, 1828	–	–	–	–
<b>Algues vertes [2 taxons]</b>				
<b>ULVOPHYCEAE</b>				
● <i>Bryopsis plumosa</i> (Hudson) C.Agardh, 1823	–	–	–	–
● <i>Ulva</i> spp.	–	–	–	–

PN, PR & PD : protection nationale, régionale ou départementale ; DH : Directive Habitat ; BERN : convention de Berne.

Parmi les espèces inventoriées, six sont classées comme déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes : *Sabellaria alveolata*, *Clibanarius erythropus*, *Necora puber*, *Botrylloides leachii*, *Dendrodia grossularia* et *Actinia fragacea*. L'oursin violet *Paracentrotus lividus* fait par ailleurs l'objet d'un statut de protection, mais uniquement en Méditerranée (annexe III de la Convention de Berne).

En ce qui concerne les habitats, la typologie Natura 2000 distingue ici deux entités :

- l'habitat **1170-3 « La roche médiolittorale en mode exposé »** pour le médiolittoral inférieur ;

- l'habitat 1170-5 « *La roche infralittorale en mode exposé* » pour la frange infralittorale supérieure.

La typologie du MNHN, plus approfondie, donne quant à elle les correspondances suivantes :

- l'habitat A1-3.2 « *Plaquages de Sabellaria alveolata sur roches médiolittorales* » ;
- l'habitat B1-1.1.2.4 « *Roches ou blocs de la frange infralittorale supérieure à Osmundea pinnatifida* ».

À noter que les plaquages d'hermelles du médiolittoral inférieur se présentent ponctuellement sous la forme de structures en boules, qui pourraient éventuellement être considérées comme des récifs : la distinction entre plaquages et récifs étant trop subjective, sans réel critère ou seuil quantitatif à appliquer sur le terrain, toutes les bioconstructions sableuses observées à cet étage ont été désignées sous le terme de « plaquages » afin de simplifier le travail de cartographie (on retiendra que ces derniers sont susceptibles de comporter quelques formations récifales de petite surface).



a – *Calliblepharis jubata*.



b – *Ceramium ciliatum*.



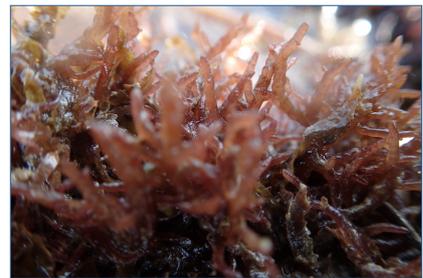
c – *Chondracanthus acicularis*.



d – *Chondrus crispus*.



e – *Chondria dasyphylla*.



f – *Chylocladia verticillata*



g – *Gastroclonium ovatum*.



h – *Gracilaria multipartita*.



i – *Halopithys incurva*.



j – *Hypoglossum hypoglossoides*.



k – *Lomentaria articulata*.



l – *Polyides rotunda*.

**Figure 11** – Aperçu de la diversité algale au sein de l'étage médiolittoral inférieur – Photos : M. Le Duigou, 2021.



a – *Chartella papyracea*.



b – *Schizomavella (S.) linearis*.



c – *Actinia fragacea*.



d – *Anemonia viridis*.



e – *Anthopleura ballii*.



f – *Obelia geniculata*



g – *Ophiothrix fragilis*.



h – *Crimora papillata*.



i – *Mimachlamys varia*.



j – *Trivia monacha*.



k – *Cliona celata*.



l – *Halichondria (H.) panicea*.



m – *Haliclona (Haliclona) simulans*.



n – *Hymeniacidon perlevis*.



o – *Botryllus schlosseri*.

**Figure 12** – Aperçu de la diversité faunistique au sein de l'étage médiolittoral inférieur – Photos : M. Le Duigou, 2021.

### 3 – Carte de synthèse des habitats

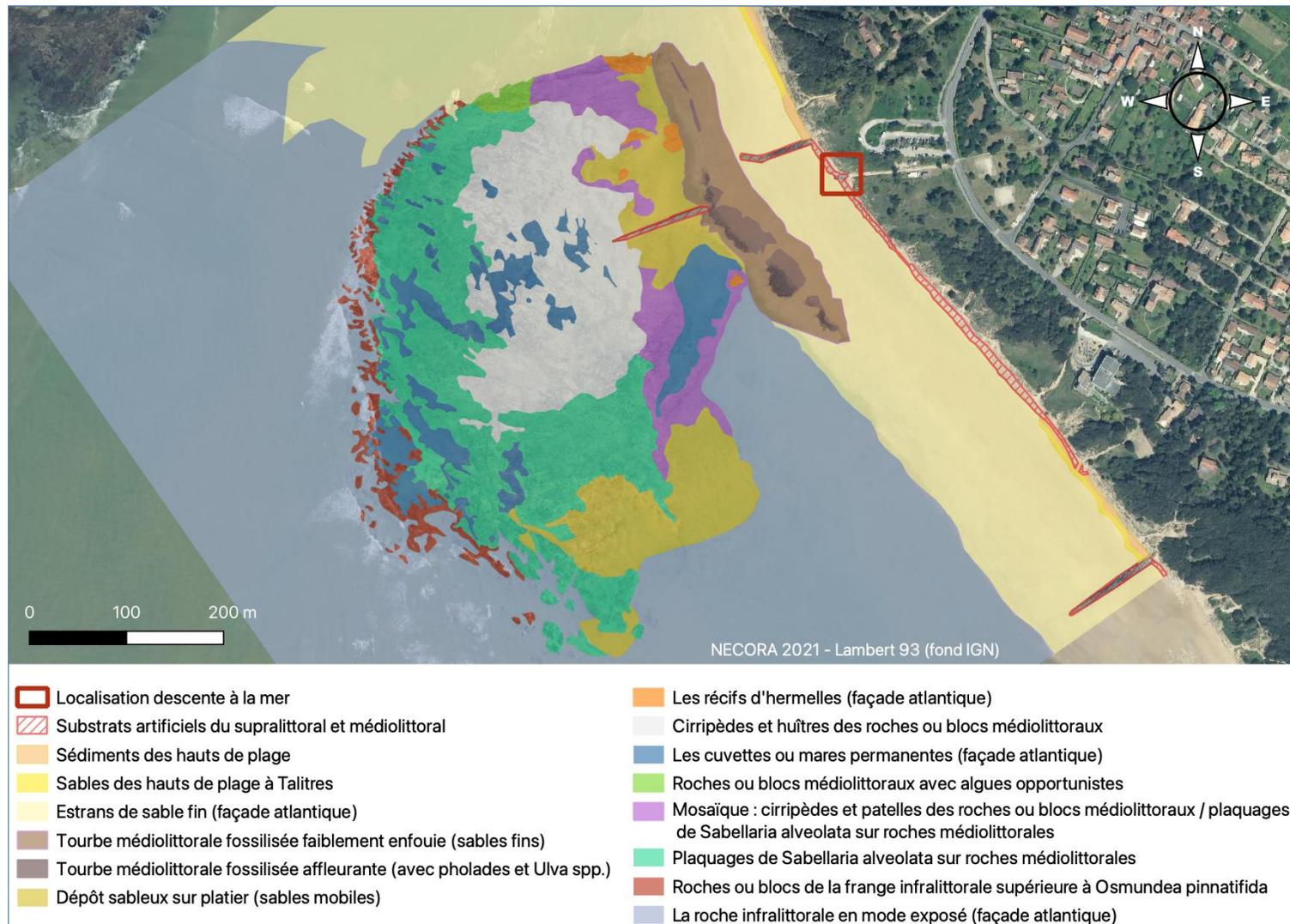


Figure 13 – Carte des habitats marins du site de la Rémigeasse.

Les différents habitats intertidaux cartographiés sur la **figure 13** ont été détourés au GPS sur le terrain (2 opérateurs équipés chacun d'un GPS). En ce qui concerne les cuvettes permanentes, le travail de détourage a ciblé les entités les plus importantes : il est cependant à signaler la présence de nombreuses cuvettes non cartographiables en raison de leur trop petite surface, dans les étages médiolittoraux moyen et inférieur.

On peut noter sur la carte de la **figure 13** la présence de 3 habitats non décrits précédemment, car plus diffus sur le site, ou marginaux.

→ Dépôt sableux sur platier (sables médiolittoraux mobiles) [habitat MNHN A5-2]



→ Roches ou blocs médiolittoraux avec algues opportunistes [habitat MNHN A1-2.5]



→ Mosaïque : Cirripèdes et patelles des roches ou blocs médiolittoraux / plaquages d'hermelles sur roches médiolittorales [habitat MNHN A1-3.1.1 / A1-3.2]



Les deux premiers habitats listés, liés à l'ensablement du platier (et donc à la dynamique hydro-sédimentaire du site), ainsi qu'au développement d'algues vertes opportunistes (potentiellement stimulé par l'abrasion du substrat rocheux), sont susceptibles de présenter de fortes variations spatio-temporelles.

## 4 – Conclusion

Le site d'étude présente plusieurs caractéristiques notables :

- absence de dunes mobiles embryonnaires et de laisse de mer végétalisée ;
- présence d'un banc de tourbe affleurant en bas de plage ;
- configuration originale de l'estran rocheux, en îlot ;
- importantes surfaces occupées par les hermelles dans le médiolittoral, qui semblent trouver au sein de cette zone les conditions favorables à leur développement.

Au total, 7 habitats Natura 2000 ont été identifiés sur le secteur de la Rémigeasse, listés dans le **tableau 4**.

**Tableau 4** – Liste des habitats Natura 2000 identifiés au sein du secteur d'étude

Cahiers d'habitats N2000	Typologie MNHN (2019)
2120-1 « <i>Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques</i> »	<b>B1.3</b> Dunes côtières mobiles
1140-1 « <i>Sables des hauts de plage à <i>Talitres</i></i> »	<b>A2.211</b> Talitridés du haut de l'estran et laisse de mer
1140-3 « <i>Estrans de sable fin</i> »	<b>A5-3</b> Sables fins médiolittoraux
1170-3 « <i>La roche médiolittorale en mode exposé</i> »	<b>A1-3.1.3</b> Cirripèdes et huîtres des roches ou blocs médiolittoraux <b>A1-2.5</b> Roches ou blocs médiolittoraux avec algues opportunistes <b>A1-3.1.1</b> Cirripèdes et patelles des roches ou blocs médiolittoraux <b>A1-3.2</b> Plaquages de <i>Sabellaria alveolata</i> sur roches médiolittorales
1170-4 « <i>les récifs d'hermelles</i> »	<b>A2-3.1</b> Récifs a <i>Sabellaria alveolata</i> sur roches ou blocs mediolittoraux
1170-5 « <i>La roche infralittorale en mode exposé</i> »	<b>B1-1.1.2.4</b> Roches ou blocs de la frange infralittorale supérieure à <i>Osmundea pinnatifida</i>
1170-8 « <i>Les cuvettes ou mares permanentes</i> »	<b>A1-6.2</b> Cuvettes en milieu rocheux du médiolittoral

Ces habitats marins et littoraux présentent un bon statut de conservation à l'échelle du site. Il n'a pas été constaté de dysfonctionnement ou de signes notables de perturbation d'origine anthropique. Le développement localisé d'algues opportunistes semble ici résulter de la perturbation naturelle engendrée par l'abrasion/l'ensablement des substrats rocheux. Les hermelles constituent une composante écologique importante sur ce secteur, et revêtent une forte valeur patrimoniale. Néanmoins, compte-tenu de la nature des travaux envisagé et de leur localisation, en haut de plage, aucune incidence n'est à craindre concernant cet habitat particulier.

En ce qui concerne la faune et la flore, 122 espèces ont été inventoriées sur le site d'étude lors des prospections réalisées en avril 2021. Parmi elles, aucune ne fait l'objet d'un statut de protection. La liste des algues et des invertébrés benthiques établie dans la zone de balancement des marées ne comporte aucune espèce vulnérable ou protégée, et il n'est pas identifié d'enjeu sensible sur la base de cet inventaire, si l'on se place dans le contexte du projet.

# Références bibliographiques

---

- BENSETTITI, F. ; BIRET, F. ; ROLAND, J. & LACOSTE, J.-P. (COORD.) (2004). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. *Rapport technique*, MEDD/MAAPAR/MNHM, Paris, 399 pp.
- BOUDIER, P. & PIERROT, R. B. (1993). Muscinées fossiles du banc de tourbe de l'estran de Dolus (île d'Oléron). *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, 24 : 513-514.
- MICHEZ, N. ; THIÉBAUT, E. ; DUBOIS, S. ; LE GALL, L. ; DAUVIN, J.-C. ; ANDERSEN, A. C. ; BAFFREAU, A. ; BAJJOUK, T. ; BLANCHET, H. ; DE BETIGNIES, T. ; DE CASAMAJOR, M.-N. ; DERRIEN-COURTEL, S. ; HOUBIN, C. ; JANSON, A.-L. ; LA RIVIÈRE, M. ; LÉVÈQUE, L. ; MENOT, L. ; SAURIAU, P.-G. ; SIMON, N. & VIARD, F. (2019). Typologie des habitats marins benthiques de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Atlantique : version 3. *Rapport technique*, MNHM.



0 2 4 km

Réalisation : CdCIO- Service Littoral / 21-05-2021 / QGIS  
Source : Orthophoto 2018

## Localisation du site de La Rémigeasse

Dolus d'Oléron



Légende :

 Zone théorique d'implantation du projet



**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Localisation et direction des photos



Photo aérienne de juin 2018

## Schéma de principe pour présenter le projet



Photo aérienne de juin 2018

P1 - 20/04/2021



P2 - 02/02/2021



P2 - 16/12/2019



P4 – 16/12/2019



P4 – 31/10/2020

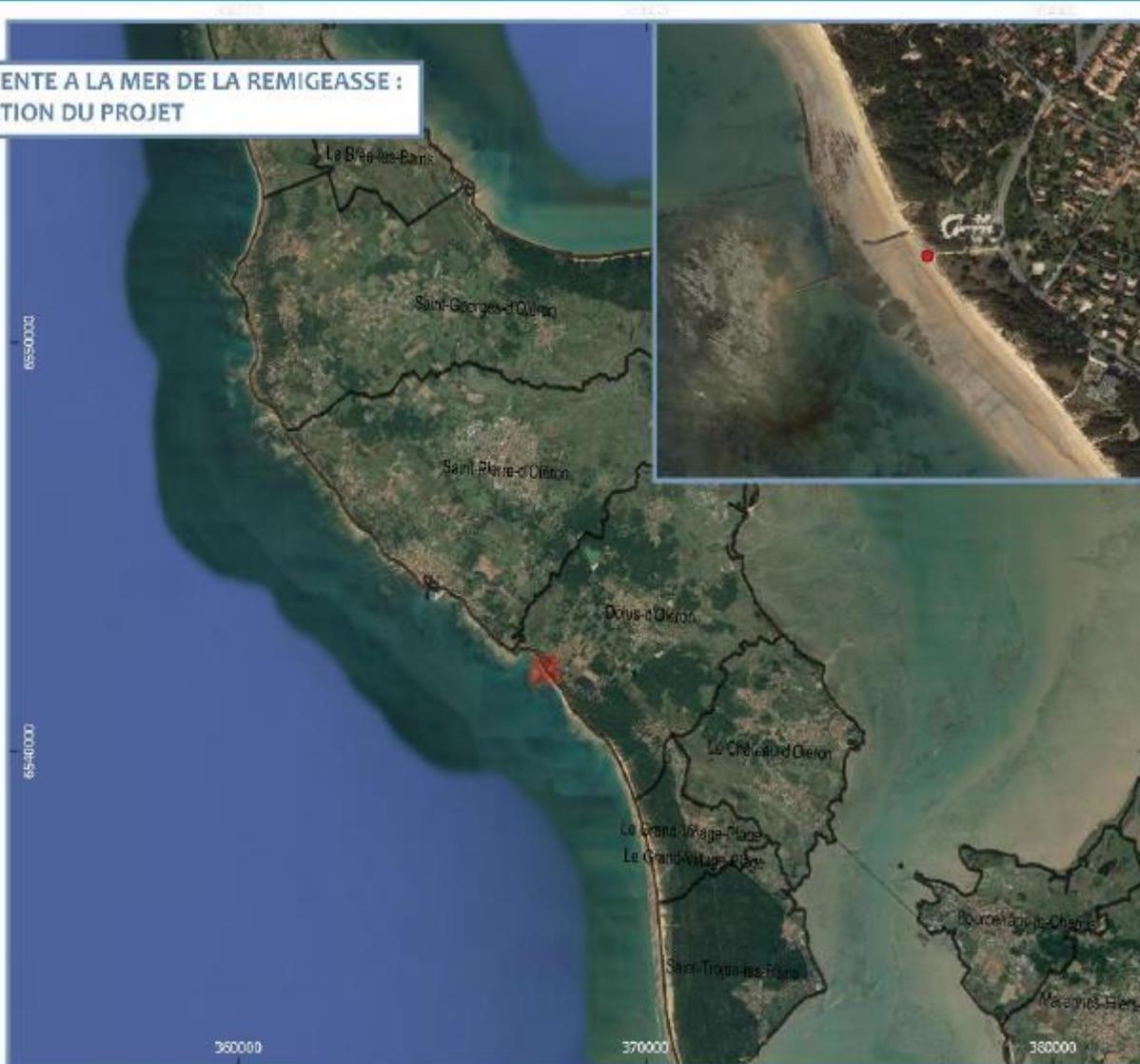


## REHABILITATION DE LA DESCENTE A LA MER DE LA REMIGEASSE : LOCALISATION DU PROJET

● Localisation du projet



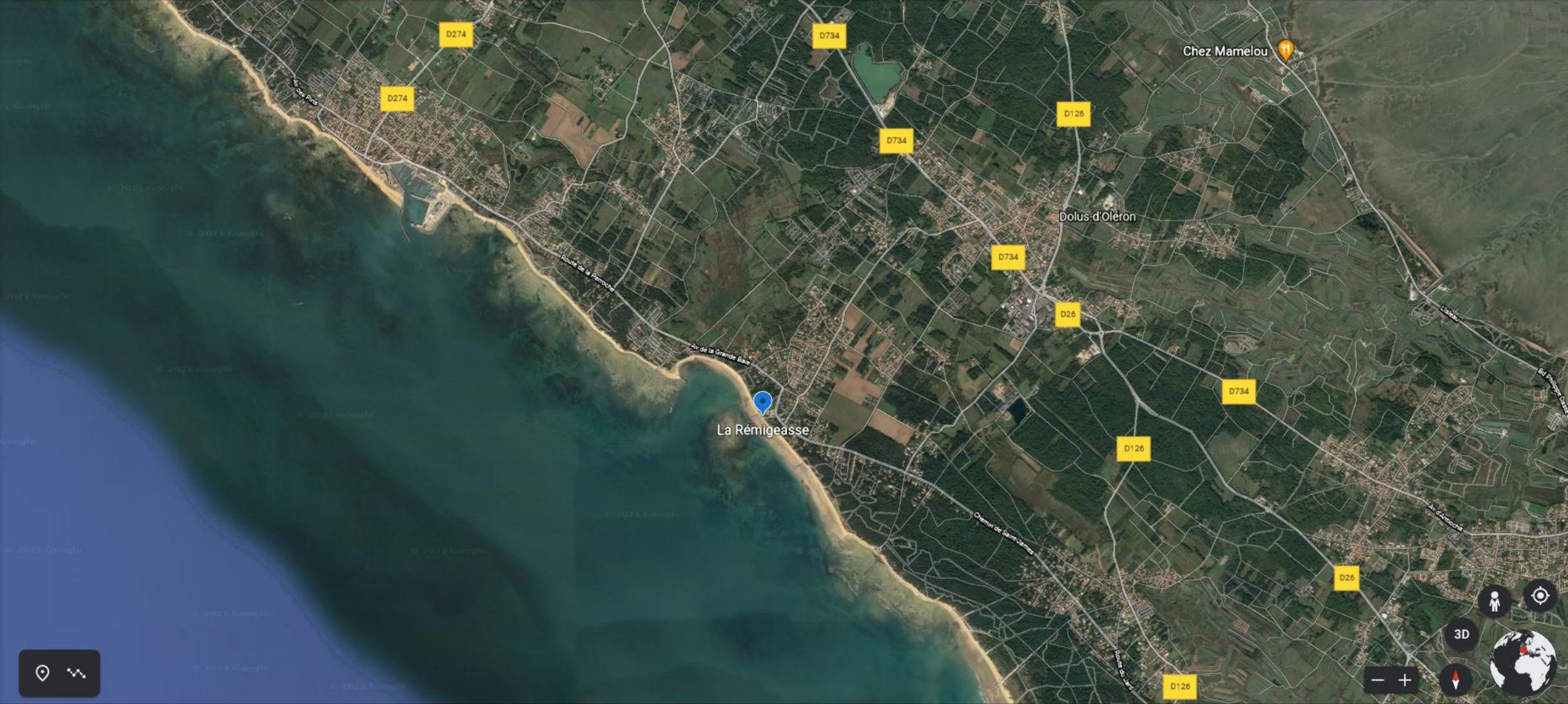
0 2 4 km



Source: Google Sat , Sandre. Coord: L93

### 3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet est localisé sur la commune de Dolus-d'Oléron (17550) sur l'île d'Oléron (département de la Charente-Maritime). Le projet en lui-même concerne la plage de la Rémigeasse et plusieurs ouvrages implantés sur celle-ci (descente à la mer connectée au parking de la Rémigeasse, épi, enrochements et big-bags de sable sur la plage). Le site de la Rémigeasse est situé sur la côte ouest de l'île d'Oléron.





Limite DPM

45 m

B

+ 5.00 m NGF

+ 5.00 m NGF

A

+ 4.50 m NGF

C

+ 4.50 m NGF

+ 3.00 m NGF

55 m

A

B

20 m

**Légende**

- Protection en enrochements
- Seuil béton
- Cale mise à l'eau bois

Fond de plan : Orthophotographie drone du 01/2021 et Google Satellite

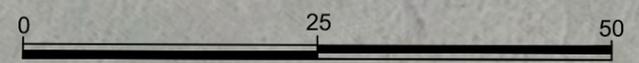
Coordonnées planimétriques : Système RGF93 - Projection Lambert 93  
Altimétrie rattachée au Niveau NGF

N.B : Cette vue en plan est une représentation schématique des ouvrages existant

Echelle : 1/600  
Format A3

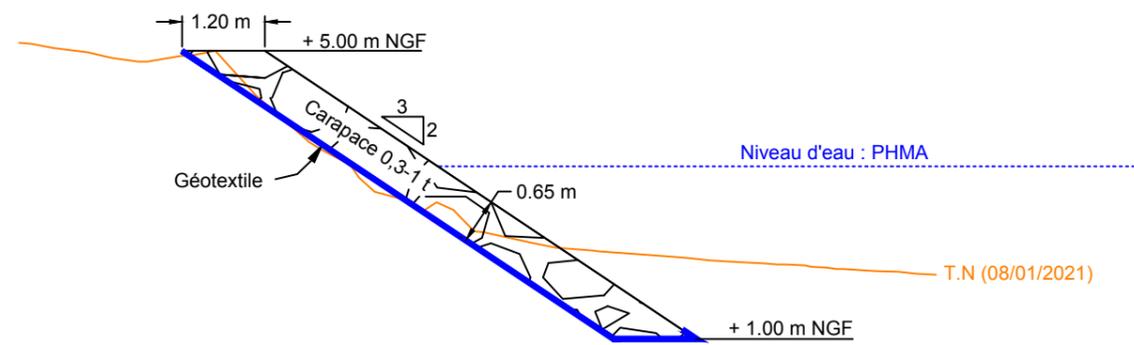


Phase 2 : Étude d'avant-projet pour la réhabilitation de la descente de la Remigeasse  
Vue en plan générale - Aménagement existant

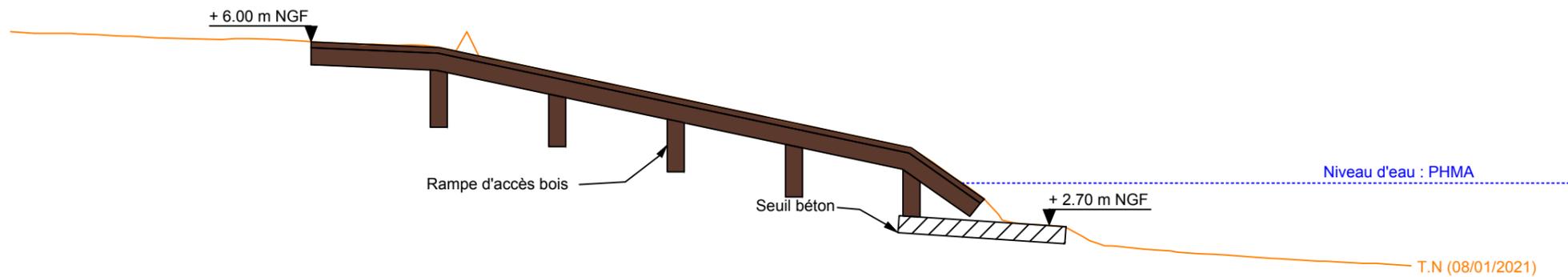


Rev	Date	Désignation	Dessiné par	Vérifié par	Validé par	CI-20104
0	07/06/2021	Première Version	AFE	ASY	DRY	Plan n° 00

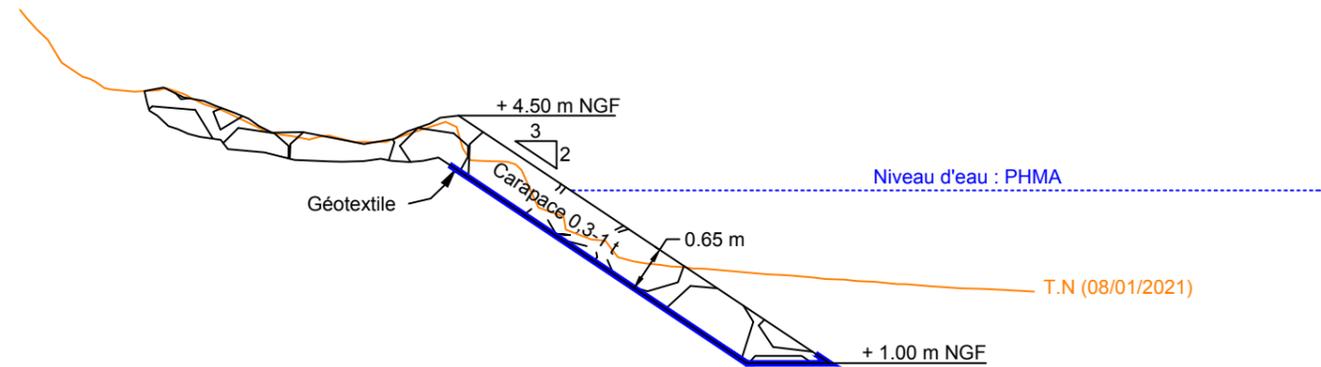
### Coupe A-A



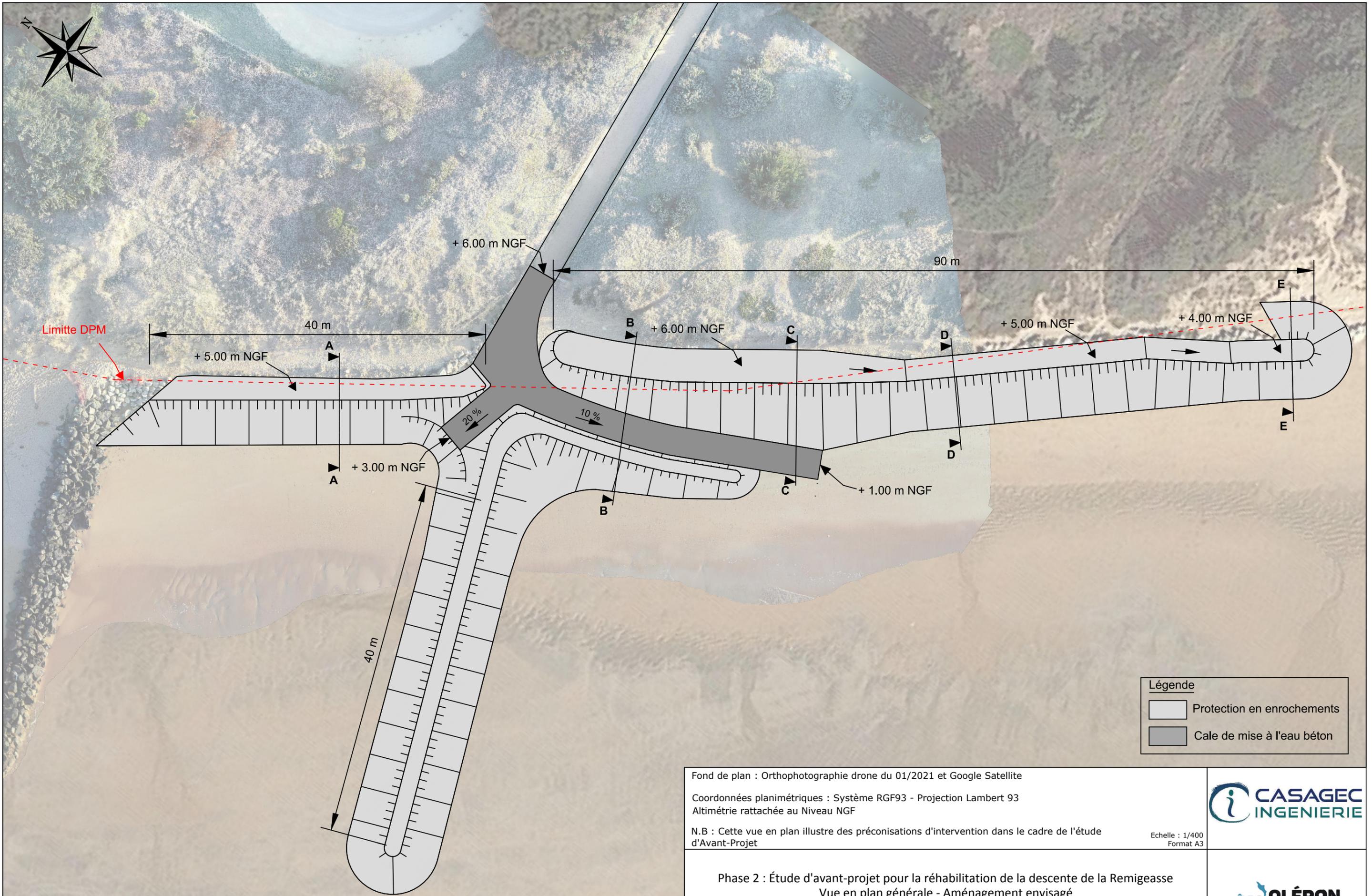
### Coupe B-B



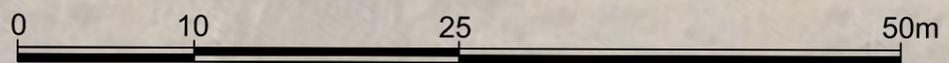
### Coupe C-C



Altimétrie rattachée au Niveau NGF N.B : Ces coupes sont des représentations schématiques des ouvrages existant					Echelle : 1/100 Format A3		
Phase 2 : Étude d'avant-projet pour la réhabilitation de la descente de la Remigeasse Coupes types - Aménagement existant							
Date	Désignation	Dessiné par	Vérifié par	Validé par	CI-20104		
07/06/2021	Première Version	AFE	ASY	DRY	Plan n° 01		



Légende	
	Protection en enrochements
	Cale de mise à l'eau béton



Fond de plan : Orthophotographie drone du 01/2021 et Google Satellite  
 Coordonnées planimétriques : Système RGF93 - Projection Lambert 93  
 Altimétrie rattachée au Niveau NGF  
 N.B : Cette vue en plan illustre des préconisations d'intervention dans le cadre de l'étude d'Avant-Projet



Echelle : 1/400  
Format A3

Phase 2 : Étude d'avant-projet pour la réhabilitation de la descente de la Remigeasse  
 Vue en plan générale - Aménagement envisagé

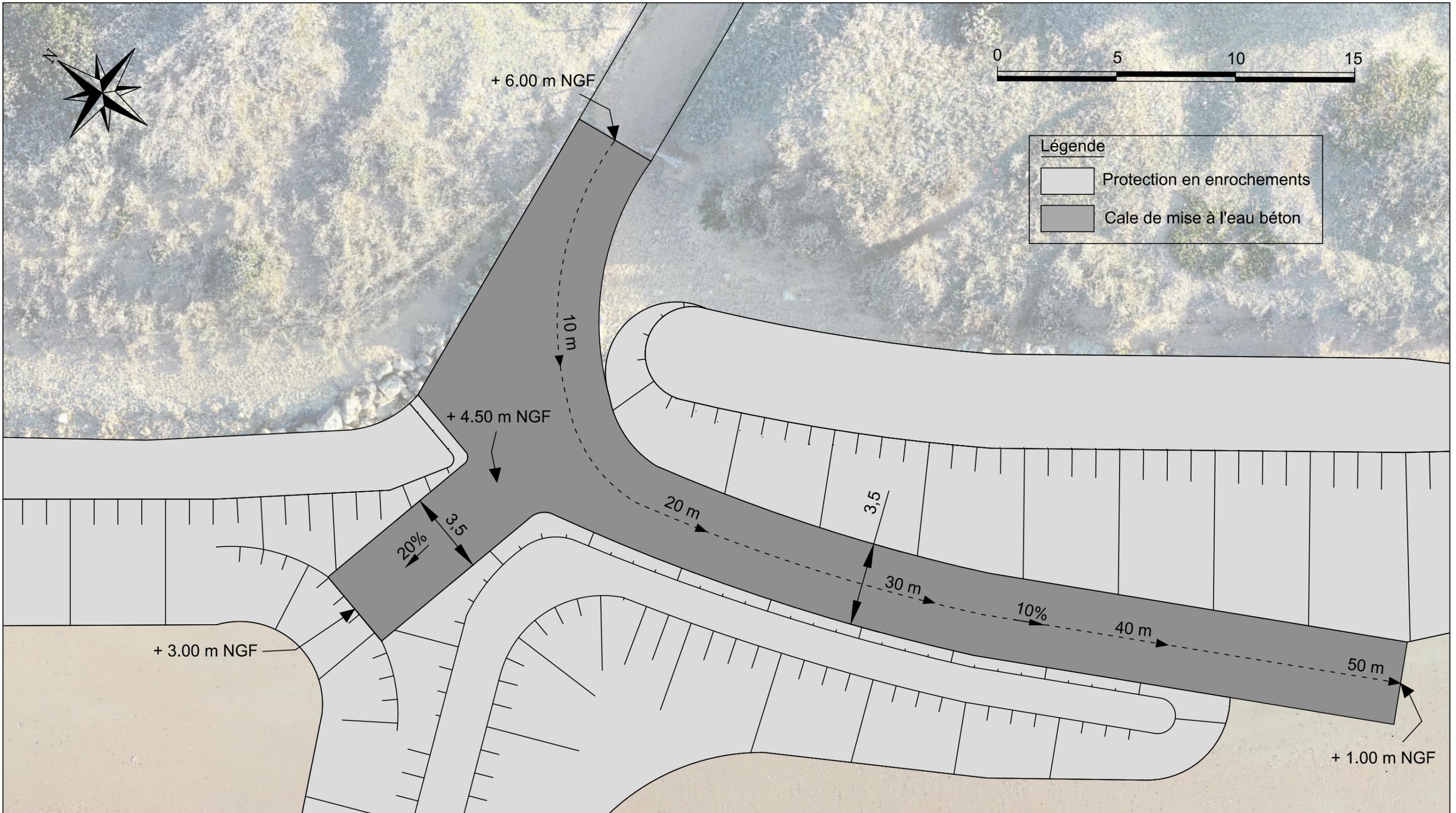


Rev	Date	Désignation	Dessiné par	Vérifié par	Validé par	CI-20104
0	07/06/2021	Première Version	AFE	ASY	DRY	Plan n° 10



**Légende**

- Protection en enrochements
- Cale de mise à l'eau béton



Fond de plan : Orthophotographie drone du 01/2021 et Google Satellite  
 Coordonnées planimétriques : Système RGF93 - Projection Lambert 93  
 Altimétrie rattachée au Niveau NGF  
 N.B : Cette vue en plan illustre des préconisations d'intervention dans le cadre de l'étude d'Avant-Projet



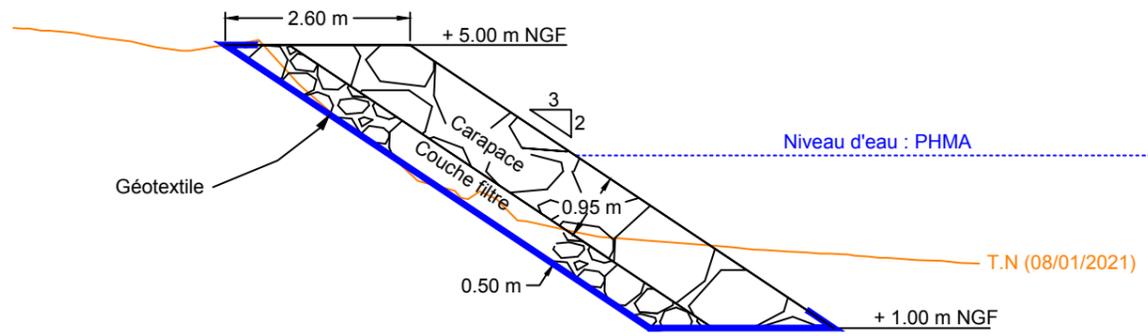
Echelle : 1/150  
Format A3

**Phase 2 : Étude d'avant-projet pour la réhabilitation de la descente de la Remigeasse**  
 Vue en plan ajustée sur la cale de mise à l'eau - Aménagement envisagé

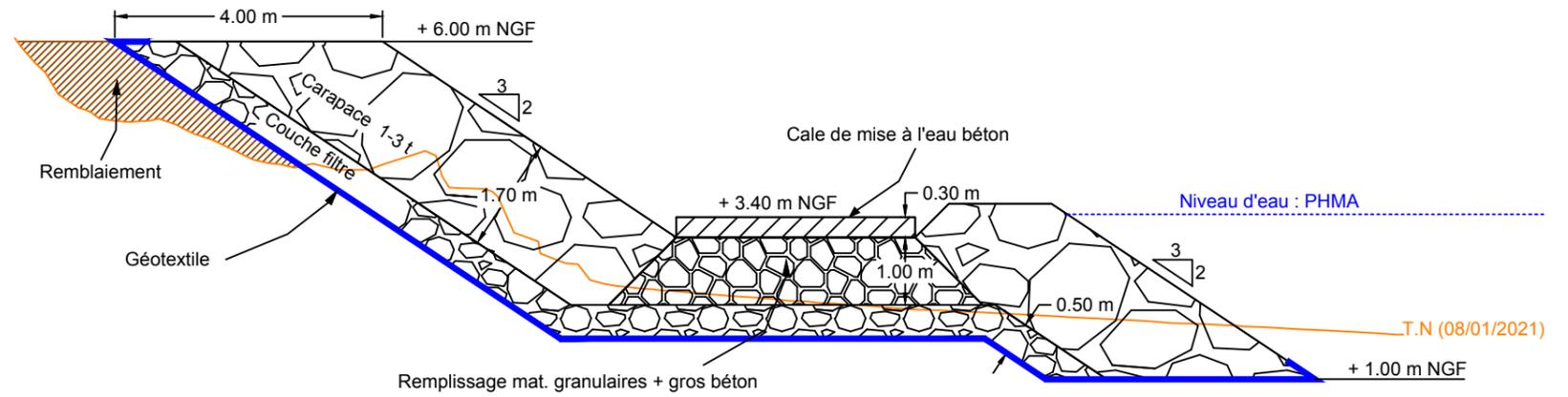


Rev	Date	Désignation	Dessiné par	Vérifié par	Validé par	CI-20104
0	07/06/2021	Première Version	AFE	ASY	DRY	Plan n° 11

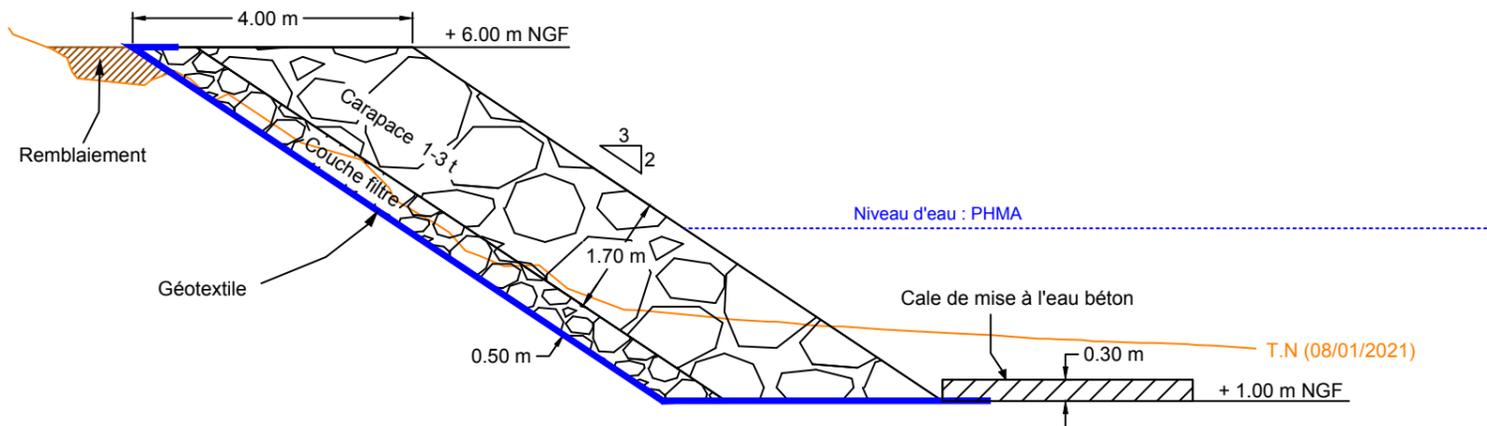
Coupe A-A



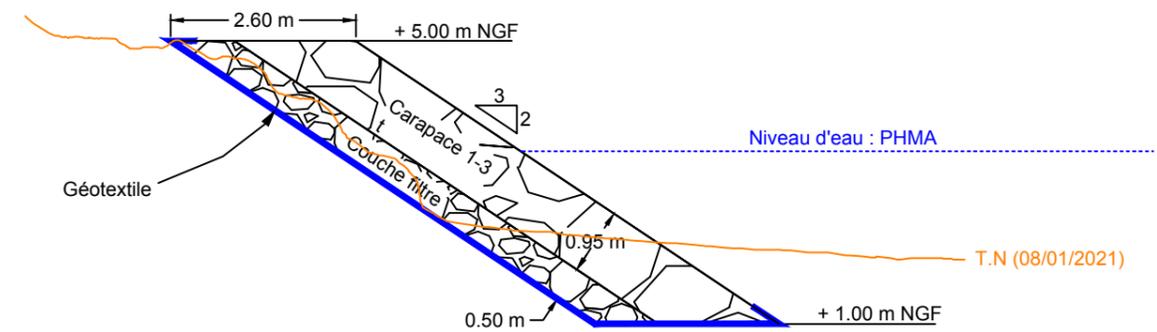
Coupe B-B



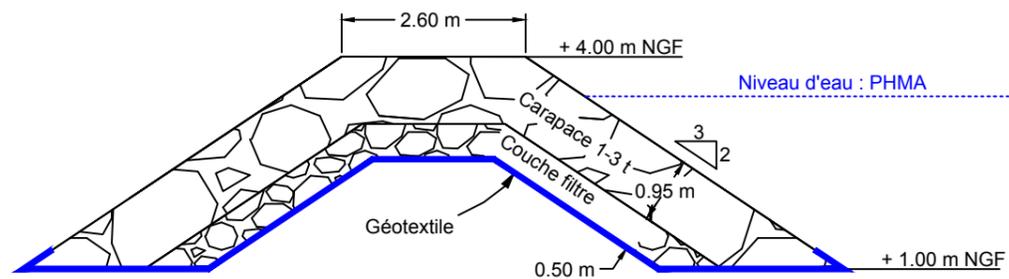
Coupe C-C



Coupe D-D



Coupe E-E



Altimétrie rattachée au Niveau NGF					
N.B : Ces coupes illustrent des préconisations d'intervention dans le cadre de l'étude d'Avant-Projet					
Phase 2 : Étude d'avant-projet pour la réhabilitation de la descente de la Remigeasse Coupes types - Aménagement envisagé					Echelle : 1/100 Format A3
Date	Désignation	Dessiné par	Vérifié par	Validé par	CI-20104
07/06/2021	Première Version	AFE	ASY	DRY	Plan n° 12

# Réhabilitation de la descente à la mer de La Rémigeasse Zonage environnemental



## Légende :

-  Emprise au sol du projet
-  N2000\_Pertuis Charentais
-  N2000\_Dunes et forêts littorales